Skaio

Niverenn 91
miz Du - miz Kerzu 2004

17 a viz kerzu 2004
Steuñv Kuzul ar rannvro evit
politikerezh ar yezhoù e Breizh a-bezh

Votet a unvouezh

Hag arc'hoazh ?

20 000 skoliad (divyezhek ?) e 2010...
Peseurt divyezhegezh ? Peseurt priziadegoù ?
150 skolaer divyezhek nevez bep bloaz...
Peseurt stummadur ? Peseurt binvioù ? Pet stummer ?

Ar Stad an hini a chom mestr...

Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg
2, straed Kreiz ar vourc'h - 29270 Sant-Hern
www.ugbrezhoneg.com

Renabl niverenn 91 Kannadig UGB

Renabl an niverenn 91 p. 1

Pennad-stur, gant Armelle Ar C'hozh p. 2

Bodadeg veur 2004 UGB (Plañvour, 06.11.04) **pp. 3 - 6**

Ur bloavezh iskis, rentañ-kont ar bloavezh (A. Ar C'hozh)

Rakresoù evit ar bloavezh 2004-05

Ar C'huzul-merañ nevez

TEULIAD AR MIZ

Ur bolitikerezh rannvroel evit ar brezhoneg ? **pp. 7 - 37**

Lizher Jean-Yves Le Drian da J. Chirac, prezidant Bro Frañs 7-9

Raktres Kuzul Rannvro Breizh evit politikerezh ar yezh 10-20

Evezhiadennoù Komision deskadurezh KSB 21-22

Lizher Pêr Denez da J.Y Le Drian 23-24

Plaidoyer pour l'immersion et la régionalisation de l'enseignement, Herve Ar Gall 25-26

Kemennaden ar SGEN-CFDT 27

CESR : ar CFDT o trubardiñ ar SGEN 28-33

Raktres Kuzul ar Rannvro votet a unvouezh 34-38

Kendiviz *Lehrer*, Saverne, miz Here 2004 **pp. 39-47**

Rentañ-kont gant Armelle Ar C'hozh

Klasoù divyezhek : peseurt rouedad ? **pp. 48-57**

Lizher Armelle ar C'hozh da M. Debene, Rektor Akademiezh Roazhon 48-49

Les pays, un échelon pertinent... (Mennad votet dant UGB e Plañvour) 50

Div Yezh : *9 collèges pour septembre 2005* 51-52

Une dangereuse fuite en avant, Jean-Do Robin 53-55

Lizher kelennerien divyezhek skolaj Brizeux d'an IPR 56-57

Keleier a bep seurt **pp. 58 -70**

Prezegenn A. Ar C'hozh e emgavioù Kerne (Ti ar Vro Kemper, 11.12.04) 58-60

Lizher UGB da IA56 61

Sinadeg ACB evit ar brezhoneg e Skol-Veur Naoned 62

Stadegoù 63-66

Manifestadeg a-unan Seaska, Biga Bai hag Euskal Haziak (Pennad e Enbata) 67-68

Keleier *Stumdi* 69

Fest-noz UGB Treger-Goelou 70

D'an 18/12/04

Pennad stur

Votet eo bet a unvouezh gant kuzulierien ar Rannvro ar *Plan de politique linguistique* kinniget gant ar strollad nevez dilennet.
Ma tiskouez ar plan-se ur youl da vont war-raok, n'ez eus netra pleustrek e-barzh hag ouzhpenn-se a-wezhoù ez eus peadra da vezañ nec'het. Met n'hon eus ket gellet cheñch ger ebet e-barzh ar « raktres » daoust deomp bezañ bet o labourat gant an tri Di war ar raktres e-pad un hanter devezh(sellout ouzh rentañ-kont D. Kernalegenn evit KSB).
Gouzout a ouzomp ivez ez vez diaes a-wezhoù da gas an traoù war-raok gant enebourien dic'hortoz zoken. (lenn a rafet komzoù dileuriad ar CFDT er CESR, amañ da heul)
Gwelet a vo a benn nebeut fri ar jakobined milliget o tont er maez en-dro gant gwiskamant ar republik hag ret e vo deomp bezañ prest ha kreñv evit respont dezho (pa dalvezo a boan...)
Peadra d'en em c'houlenn hag eñ e vo gwir cheñchamantoù en tu alld'ar c'homzoù.
Piv en deus skrivet ar Vonreizh ?
Piv a chom mestr war an arc'hant (hag ar postoù...)?
Piv a chom mestr war statud Diwan ?
Petra a vo gouest ar Rannvro d' ober da vad ?

Ne vo ket barnet ar skipailh nevez diwar o c'homzoù flour ; gwelet e vo pizh peseurt araokadennoù a vo.
Neuze e ouzomp mat e vo ret deomp kenderc'hel e-giz hon eus graet betek hen.
Kontomp warnomp hag hon startijenn c'hoazh !

Bloavezh mat d'an holl.

Armelle Ar C'hozh

Bodadeg Veur UGB, Plañvour, 06.11.04.
Rentañ-kont ar bloavezh gant Armelle ar C'hozh, prezidantez UGB

2003-2004 : Ur bloavezh iskis

Gouzout a ouiemp holl e vije bet ur bloavezh a-bouez e-keñver ar bolitikerezh e Breizh.

Evel just n'emañ ket UGB un aozadur politikel pa vez anv eus strolladoù politikel en un doare strizh. Koulskoude ar pezh a reomp bemdez a zo **politikerezh**.

Marteze n'eo ket bet gwelet UGB e-giz ur gevredigezh o skoazellañ strollad pe strollad war an dachenn, met kalzik ac'hanomp o deus kemeret perzh en emvodoù prientiñ dilennadegoù ar Rannvro memes tra. Pep hini en deus gellet degas e vouezh gant ma ne yae ket a-enep diazezoù UGB (a zo hag a zo bet atav a-enep mennozioù an tu-dehoù pellañ da skwer).

Savet hon eus goulennoù asambles gant Kuzul Sevenadurel Breizh digant an danvez-kuzulierien ; gant KSB c'hoazh hon eus savet ur raktres (stagadenn unan).

Gant ar strollad nevez-dilennet e sav ur spi nevez ; ur skipailh liesliv eo, gant tud tomm o c'halon ouzh ar yezh, dizingal ivez e-keñver pouez ar strolladoù politikel a vez kavet enni.

Deomp-ni da bouezañ evit ma vefe degemeret ar pep brasañ eus hor c'hinnigoù.

Gouzout a ouzomp mat peseurt pouez a zo gant Pennoù Bras Paris er strolladoù e-giz an hini nevez dilennet (koulz hag en hini kozh !). Ret e deomp reiñ da glevet mouezh ar Vretoned.

Ar brasañ dañjer a oa tro dro deomp en deus diskouezet e fri diouzhtu goude an dilennadegoù : bezañ techet da sachañ pep hini war e du.

Aesoc'h eo bezañ unvan pa vez enebourien dirak,... kalz diaesoc'h p'en devez deus c'hoant pep hini da dennañ e damm gounid diouzh an araokadennoù a c'hellfe bezañ graet.

Savet hon boa en nevez amzer 2003 ur plañ diorren an deskadurezh divyezhek, sinet gant Div Yezh, Diwan, Dihun hag UGB e-barzh komision deskadurezh KSB.

Ur skrid hon eus bet mil mizer da gas da benn, o cheñch gêr-mañ-gêr, ur virgulenn a-wezhoù....

Met evit UGB ez eus anezhañ ur gwir diazez evit ar stourm, gant ur sell hollek war an traoù, ambisius ha pleustrek war an dro.

Ne oa ket ar memes ton gant an holl ha dreistholl –ret eo en lârout- gant Div Yezh a gave kalz efedusoc'h labourat e diabarzh an deskadurezh Stad asambles gant ar sindikadoù, laoskel ar plañ a-gostez ha klask tennañ traouigoù diwar ar gevrad-steuñv kozh hag ar CALR.

Ar strategiezh a oa hon hini adalek 2003, lakaet da get diouzhtu goude an dilennadegoù.... !!!

Evit UGB ne oa ket dav mont d'ar CALR e miz Even ken. Evit diskouez ne oamp ket a-du ? Evit marc'hata bruzhunoù gant ar rektor ?

Evit Jean-Do eta ne oa ket posupl chom e penn komision deskadurezh KSB kement ha ken bihan ha roet en deus e zilez.

Lonket e vez nerzh gant seurt disemglevioù !

Bremañ e ya an traoù war sioulaat ; klask a ra Daniel Kernalegenn sammañ war e chouk labour ponner komision deskadurezh KSB.

Emvodoù hon eus bet e penn kentañ ar bloavezh skol. Sklaer eo evit an holl : chom a ra ar plañ diorren diazez ar stourm evit an holl, hag ar pal boutin klask tapout treuskas galloudoù eus ar Stad d'ar Rannvro.

Er fin emaon o tont eus Bro Elzas e lec'h eo bet dalc'het « kentañ kendalc'h evit ar gelennerien divyezhek er c'hentañ derez ». Pal ar c'hendalc'h a oa goulenn ur statud ispisial evit ar gelennerien divyezhek. Pedet e oa UGB da lâret he soñj. (eil stagadenn)

Ne oa ket UGB war ar memes linenn hag ar re all : n'eo ket er mor e-touez ar c'hranked e vo kavet brezhonegerien a-vihanik !!! Evel just e c'hell an Elzasianiz, ar Gatalaniz, an Euskariz, mont da glask kelennerien en tu all d'an harz ha gant ar sistem ur mestr/ur yezh krouiñ ur gwir vicher. Petra hon bije ni da c'hounit ? nemet disfi a vije, muioc'h c'hoazh, marteze

Kemer a ra perzh UGB e buhez ar vro dre an emglevioù bro e lec'h ez eus izili o chom, e-giz *Ti ar Vro* e Kemper, Ti Bro Leon, Ti Bro Lesneven, *Skeudenn Bro Roazhon* pe c'hoazh *Al Levrig* e Bro Dreger. Kemeret hon eus perzh e krouidigezh *Startijenn*, kengevredigezh ar Vro Vigoudenn. Dre ar c'hevredigezhioù e c'hellomp gwriat liammoù kreñv a-benn reiñ d'ar yezh ur gwir plas er bed sevenadurel e Breizh.

War an dachenn hon eus ranket stourm ivez evit lalaat digeriñ postoù nevez, koulz er c'hentañ hag en eil derez.

Estreget ar c'hudennoù a vez kavet e pep lec'h, siwazh, en deus kemeret pep hini ac'hanomp er c'huzul merañ un teuliad e-karg :

- Jean Michel ha Gabi evit ar skolioù en deskadurezh katolik.
- Ninnog ha Maryvonne evit Diwan.
- Alan en deus heuliet teuliad an eil derez koulz e anv UGB hag e anv SKKEAB.
- Silvi, Stefan ha Jean Do o deus graet war-dro teuliad ponner ar mizoù skoliata etre ar c'humunioù.
- Anna a ra war-dro « Deskiñ ».
- Kannadig a zo deuet er maez daoust d'ar c'hudennoù a-bep seurt hon eus bet.

Startijenn n'hon eus ket bet a-walc'h evit lakaat buhez el lec'hienn.

Ur bloavezh gwisket ganti mantell ar bolitikerezh a oa 2004.

Ra vo 2005 hini ar c'helenn.

Raktres evit ar bloavezh 2004 / 2005

1. Sevel ur plan diorren evit ar c'helenn divyezhek

Stagadenn 1 : mennad ar vodadeg veur

- sevel kartenn ar skolioù divyezhek, dreistholl evit an deskadurezh-Stad, met en ur gemer e kont ar skolioù all ; krouiñ ur rouedad.
- labourat war un hentad a yafe eus ar skol vamm d'ar skolaj ha betek al lise.
- mont war-raok gant an teuliad « mizoù-skoliata ».

2. Sevel un darvoud micherel

Raktres Studi ha Dudi, asambles gant Kelenn, CFP, CFEB, DAO : stagadenn 2 : renta-kont an emvod kentañ.

Adsevel liammoù kreñv etre ar skolaerien, ar gelennerien hag ar glaskerien war an danvez kelenn, hag ar mod da gelenn.

KUZUL MERAN UGB - BLOAVEZH SKOL 2004 / 2005

Anv	reizhiad	Chomlec'h	Karg	Pg / Postel
Armelle Ar C'Hozh	Publik 1añ derez	Pennkêr bloaz vihan 29 120 Ploveur	Prezidantez CARL (titlet) KSB	02 98 58 93 79 branruzGV@aol.com
J-Michel Branellec	Katolik eil derez	Keranioù 29 233 Kleder	Eil-prezidant Skolioù katolik	02 98 69 46 28 jmbranellec@wanadoo.fr
Stefan Alliot	Publik 1añ derez	Piladenn 22 740 Planiel	Teñzorour, KSDS Lec'hienn internet CARL (sup) CFEB	02 96 22 17 80 s.alliot@wanadoo.fr
Gabi Maubian	Katolik eil derez	Meshir 29 800 Plouziri	Skolioù katolik KSDS & CALR (sup)	02 98 25 10 07 gabmaub@hotmail.com
Silvi Toupin	Publik 1añ derez	Piladenn 22 740 Planiel	Sekretourez Kentañ derez publik 22	02 96 22 15 04 ugb.mail@free.fr
Anna Ar Beg	KEAV	22 hent Moulien 29 000 Kemper	Eil-sekretourez Kelaouenn *Deskiñ*	02 98 95 59 31 anna.ar.beg@wanadoo.fr
Jean-Do Robin	Publik 1añ derez	Ti Bras 22 700 Louaneg	Stummadur Kannadig	02 96 48 01 54 jeando.robin@wanadoo.fr
Ninnog Latimier	Diwan eil derez	6 bali an ti gar 29 100 Douarnenez	Diwan eil derez	02 98 74 06 72 ninnog@wanadoo.fr
Alan Tudoret	Publik eil derez	Convenant Glas 22 300 Lanvilin	Publik eil derez CARL (titlet)	02 9638 04 82 alantudoret@voila.fr

Rostrenen : les écoliers surfent sur les trois langues du Kreiz Breizh





80 ECOLIERS BILINGUES *à l'école publique et 23 élèves trilingues. Dans cette école, l'apprentissage des langues est considéré ici comme un atout.*

A l'école primaire de Rostrenen, la fin de la semaine rime avec anglais. Ici, 80 élèves découvrent et apprennent la langue de Shakespeare le vendredi après-midi. Parmi eux, 23 écoliers issus des classes bilingues français-breton. Un trilinguisme scolaire qui fonctionne à merveille.

SIX COURS PAR SEMAINE

A 13 h 30, démarre le premier cours d'anglais. 24 élèves de CM2 rejoignent Clément Fourdrinier. Ce sera ensuite au tour des CE2 et des CM1. L'instit anime six cours d'anglais le mardi et le vendredi après-midi. Soit 1 h 30 par élève et par semaine. Et ça fait deux ans que ça fonctionne ainsi. Matière obligatoire depuis 1995 pour les CM, l'anglais est inscrit au programme des CE2 depuis 2002. A Rostrenen, certains grands, familiarisés avec la langue depuis le CE1, entament même leur 4ème année d'anglais.

23 ÉLÈVES TRILINGUES

Parmi les 80 élèves qui apprennent l'anglais, 23 viennent d'une des deux classes bilingues (deux classes et 42 élèves) de Michel Simon et Anne Le Gall. Ce qui fait de ces petits bretonnants des élèves trilingues. Un sacré atout pour la rentrée au collège et l'apprentissage d'autres langues. "Plus l'éveil linguistique commence tôt, mieux c'est", se réjouit Clément, lui-même impressionné par les progrès et la facilité d'apprentissage de ses petits élèves.

"Ils se débrouillent très bien : pour eux, ce cours a quelque chose de ludique, c'est une nouvelle discipline enseignée par un autre instit et avec de nouveaux petits copains".

Mais attention, cet atelier linguistique établi par décloisonnement des classes traditionnelles n'a rien à voir avec une récré. Le cahier d'exercices, déjà bien entamé depuis la rentrée, atteste du sérieux de l'enseignement.

"WHERE IS THE TIGER ?"

Après les révisions, le premier groupe apprend aujourd'hui à situer les objets dans l'espace. Les "Where is the tiger ?" ou "Where is the snake ?" n'ont plus de secrets pour les apprentis anglicistes qui lèvent le bras avec assurance. Elody répond avec un accent impeccable "The snake is on the left of the tiger. "Yes, very good, repeat together", répond l'instit. Regroupés ensuite par trois ou quatre, les CM2 construisent des dialogues. Idéal pour le vocabulaire , la construction d'une phrase et la participation des plus timorés.

LE POHER HEBDO 12.10.04

RÉGION BRETAGNE

Le Président du Conseil régional de Bretagne

Monsieur Jacques CHIRAC
Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Rennes, le
5 - OCT. 2004

Monsieur le Président de la République,

Vous vous êtes fait à de nombreuses reprises et avec constance le défenseur de la diversité culturelle et linguistique en Europe et dans le monde. Le 23 juin dernier, en accueillant à l'Elysée les représentants des peuples amérindiens, vous avez souligné que la cause des peuples autochtones avait progressé sur le continent américain, tout en déplorant *« la sourde tragédie qui se déroule encore sous nos yeux, sur tous les continents : la disparition lente de cultures et de langues minoritaires laminées par les mouvements dominants »*.

Elargissant votre propos *« au respect que l'humanité se doit à elle-même »*, vous avez ajouté: *« il y va de la diversité des cultures et des langues, sans laquelle il n'est pas de futur possible. Il y va de l'héritage de nos pères et de nos mères, dont nous sommes comptables devant les générations futures »*.

Vous rejoignez ainsi les principes de *« l'agenda 21 de la culture »* adoptés les 7 et 8 mai 2004 à Barcelone au 4e Forum des Autorités Locales de Porto Alegre pour l'Inclusion Sociale, dans le cadre du Forum Universel des Cultures, qui affirme notamment la nécessité de *« promouvoir la permanence et le développement des cultures locales originelles, porteuses d'une relation historique et interactive avec le territoire »*.

La France, Monsieur le Président, fait partie de ces pays dans lesquels les langues régionales sont en danger.

Ainsi en Bretagne, les conséquences de la politique d'éradication linguistique menée par le passé sont dramatiques. Elles touchent la langue elle-même : la langue bretonne, n'est plus parlée, selon l'INSEE, que par environ 250 000 personnes, surtout des personnes âgées ; elle a été classée par l'UNESCO en 1993 et par le rapport Euromosaïc de l'Union Européenne en 1996, parmi les langues en danger sérieux d'extinction. Elles touchent aussi la cohésion sociale par la fracture de l'identité des personnes et les ruptures entre générations. Une population, devenue globalement bilingue, et qui retirait de cet état les avantages d'ouverture et d'agilité de la pensée, devient de plus en plus monolingue. Les trois réseaux de classes et d'écoles bilingues (public, privé et Diwan) qui scolarisent près de 10 000 jeunes et les conduisent à un véritable plurilinguisme, sont d'abord le résultat des luttes d'un mouvement associatif combatif soutenu par les collectivités locales. Mais ils ne pourront compenser les pertes à tous les niveaux.

/..

Un sursaut s'impose, dans l'enseignement, mais aussi dans le domaine essentiel des media, dans la vie publique et sociale.

Or, Monsieur le Président, malgré vos déclarations, la France ne met pas en œuvre sur son propre territoire une politique susceptible de permettre la préservation des langues régionales, fondement de la diversité culturelle. Cette absence de volonté se manifeste notamment par le refus de ratifier les conventions internationales qui visent à protéger nos langues et à défendre les droits de leurs locuteurs.

L'attitude de la France lui vaut les condamnations des organismes et instances internationaux.

Ainsi, en novembre 2001, le Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels des Nations Unies, lors de l'examen du rapport périodique de la France, a dû rappeler que *« l'égalité devant la loi ne permet pas toujours d'assurer l'égalité des droits de l'homme, et en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, par certains groupes minoritaires dans un pays »*.

Le Comité a demandé à la France de reconnaître à ces groupes *« le droit d'exister et d'être protégés en tant que tels dans l'Etat »*. Il lui a demandé de ratifier l'article 27 du Pacte international sur les droits civils et politiques, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, ainsi que la Convention cadre européenne sur les minorités.

Dans le même sens, le Parlement Européen à deux reprises (rapport SWIEBEL sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union et rapport EBNER), les 15 janvier et 4 septembre 2003, puis l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe le 29 septembre 2003, ont demandé à la France de ratifier ces différentes conventions internationales.

Monsieur le Président, alors que vous-même, lors du sommet de Guadalajara le 28 mai dernier au Mexique vous lanciez un appel pour la ratification universelle des grands textes protecteurs des droits de l'homme comme les pactes de 1966 (et donc le Pacte international relatif aux droits civils et politiques dont la France n'a pas ratifié l'article 27 concernant les droits des minorités) ; alors que le 9 mai 2004, lors de la journée de l'Europe, avec Tony Blair, devant de jeunes étudiants français et britanniques, vous rappeliez que l'adhésion à l'Union Européenne de nouveaux Etats-membres était soumise au respect des critères de Copenhague (qui comprennent la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et de la Convention-cadre européenne sur les minorités que la France n'a pas ratifiées) ; alors que vous avez appelé à l'élaboration d'une convention internationale sur la diversité culturelle aujourd'hui en cours de réalisation, la persistance de ce double langage devient tous les jours plus intolérable.

La France a fait un pas en signant la Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires le 7 mai 1999 à Budapest. Vous aviez à l'époque saisi le Conseil constitutionnel qui avait fait valoir son opposition le 15 juin 1999. Il me semble qu'il vous appartient maintenant de prendre les initiatives nécessaires pour qu'elle puisse être ratifiée très rapidement.

Le 30 juin 2006, la France devra rendre son prochain rapport périodique au Comité des Droits Economiques, sociaux et culturels des Nations Unies. Elle sera jugée en particulier sur les suites données aux demandes de ratification des textes concernant le respect des droits culturels des minorités et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

.../...

Il en va de l'avenir de la langue bretonne et de la langue gallèse en Bretagne, patrimoines de l'humanité que nous avons le devoir de préserver ; il en va de la diversité culturelle et linguistique, du respect des droits de l'homme, de la démocratie et de la crédibilité de la France.

Je vous demande donc solennellement, au nom du Conseil Régional de Bretagne, d'engager les démarches nécessaires afin que la France ratifie, dans les meilleurs délais, la Charte Européenne des langues régionales et/ou minoritaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, en ma plus haute considération.

Jean-Yves LE DRIAN

On en débattra jeudi, lors de la session sur les orientations budgétaires

Comment Le Drian veut sauver le breton



Photothèque Le Télégramme

Pour assurer le développement voulu, il faudra former 150 enseignants par an. La Région aidera les communes à bâtir des classes et épaulera Diwan.

Chose promise, chose due. Jeudi, à la session du conseil régional, Jean-Yves Le Drian mettra en discussion son plan de sauvetage de la langue bretonne et du gallo. Sans ce dispositif, pense-t-il, leur déclin sera irréversible.

Lundi 29 mars 2004, à *Ouest-France*. Vingt-quatre heures après avoir remporté la Région, Jean-Yves Le Drian noue un premier contact avec des journalistes. Il évoque les dossiers susceptibles d'imprégner fortement son début de mandat. La lutte contre le déclin du breton est de ceux-là. **« « Il n'y a pas que la langue des Inuits à préserver,** dit-il. **Notre objectif, c'est 20 000 élèves bilingues en 2020. Ou alors le breton mourra. »** 20 000 : deux fois le nombre des inscrits dans les trois composantes du réseau bilingue à la dernière rentrée.

Huit mois plus tard, le nouveau chef de l'exécutif régional présente ce qu'il appelle *« une politique linguistique pour la Bretagne »*. Précédé d'un diagnostic connu (2), le texte observe en préambule que le conseil régional **« reconnaît officiellement l'existence du breton et du gallo comme langues de la Bretagne aux côtés de la langue française »**. Il précise aussi qu'il recherchera **« la plus large association de ses partenaires – dans les cinq départements bretons – afin de permettre la pérennisation de la langue et de la culture bretonnes. »**

Pour mener l'affaire à bien, la Région compte obtenir la formation de 150 enseignants par an. Elle-même aidera les communes volontaires à bâtir des classes et épaulera Diwan **« en attendant la possibilité de son intégration dans l'Éducation nationale »**. La convention additionnelle au contrat de plan État-Région devra prévoir des mesures propres au gallo, comme la continuité pédagogique de la maternelle à l'université. La Région soutiendra aussi les formations pour adultes et stimulera des opérations de sensibilisation à la transmission familiale, ainsi que des campagnes de promotion de l'enseignement bilingue.

Jean-Yves Le Drian s'engage à favoriser la pratique du breton dans la vie sociale et publique. À encourager la création en breton et en gallo dans l'édition, le théâtre, le chant et, surtout, via les médias audio et visuels. La Région entend négocier avec *France 3* **« un accroissement significatif des créneaux réservés au breton dans les cinq départements »**, sans attendre cette fameuse chaîne publique bilingue qu'elle appelle néanmoins de ses vœux.

Alain GUELLEC.

(1) En tout 9 457 enfants inscrits, Loire-Atlantique incluse, selon la répartition suivante : Diwan (2 664) ; Div Yez, enseignement public (3 508) et Dihun, enseignement catholique (3 285).
(2) Le recensement de 1999 dénombrait 304 000 locuteurs, soit 7,5 % de la population (avec une proportion de 20 % en Basse-Bretagne). Deux locuteurs sur trois sont sexagénaires.

Ouest-France 14.12.04

Proposition du Président
4 décembre 2004

UNE POLITIQUE LINGUISTIQUE POUR LA BRETAGNE

I - LE DIAGNOSTIC

Le pluralisme linguistique de la Bretagne est ancien et constitutif de son identité.

La situation de la langue bretonne est contrastée. La connaissance et la pratique de la langue sont manifestement en déclin. Elle est classée par l'UNESCO parmi celles qui sont « en danger sérieux d'extinction ». On comptait encore 600 000 bretonnants en 1983 (16,3 % de la population des 5 départements). Il n'y en avait plus que 304 000 au dernier recensement de 1999 (7,5 % de la population mais 20 % en Basse-Bretagne). On estime en outre à 350 000 le nombre de personnes comprenant le breton sans le parler. Les dernières études indiquent une disparition de 10 000 locuteurs chaque année, car, bien sûr, cette population vieillit : 64 % ont plus de 60 ans et seulement 4 % moins de 40 ans (1).

Mais des signes d'espoir existent. D'abord, même s'il diminue, le nombre de locuteurs reste important et il est possible, en Basse-Bretagne tout au moins, de pratiquer la langue tous les jours. En second lieu, les Bretons sont de plus en plus attachés au maintien de la langue (92 % selon le dernier sondage) et le nombre de personnes favorables au développement de l'enseignement bilingue ne cesse de croître. Les cours pour adultes (cours du soir et par correspondance) connaissent un succès certain avec environ 6 000 apprenants et 40 000 personnes déclarant avoir appris le breton par ce moyen (enquête INSEE 1999). Enfin, le nombre d'enfants inscrits dans les filières bilingues est en forte et constante progression. Pour les seules écoles maternelles et élémentaires, le nombre d'élèves est passé de 937 en 1989 à 8 263 en 2004 (rentrées de septembre), soit une croissance de 882 % en 14 ans (16 % en moyenne). Il y a aujourd'hui 9 700 élèves dans les filières bilingues, de la maternelle jusqu'au lycée, dans les 5 départements bretons. La croissance annuelle des effectifs est presque toujours supérieure à 10 % et dépasse parfois 20 % comme en 1998. Chaque année des demandes d'ouvertures de classes sont refusées (manque d'enseignants formés à cause de blocages administratifs ou d'insuffisance de niveau, du manque de volonté politique locale, voire de l'hostilité de certains milieux enseignants).

Les effets s'en font déjà ressentir : s'il n'y a que 0,8 % des 15-19 ans à parler breton, ils sont 3 % des 5-14 ans à le faire et 4,5 % à le comprendre, sur l'ensemble de la Bretagne. Ce chiffre ne va pas cesser d'augmenter. Dans quelques années, le pourcentage de locuteurs chez les moins de 20 ans sera supérieur au pourcentage total de bretonnants (5 % de la population bretonne représentent 200 000 personnes). Tout est donc possible, à condition qu'on s'en donne les moyens.

(1) l'essentiel de ces informations est tirée du rapport de l'Office de la Langue Bretonne « Un avenir pour la Bretagne » - octobre 2002)

L'analyse partagée avec le mouvement culturel aboutit au constat d'un besoin de vision politique globale sur le moyen et long terme au niveau de la Région Bretagne. Les collectivités agissent en ordre dispersé et le plus souvent au coup par coup, et non pas en fonction d'une politique réellement élaborée. On ne voit pas comment dans ces conditions l'avenir de la langue bretonne pourrait être assuré.

L'exemple de la convention additionnelle au Contrat de Plan pour le développement du bilinguisme est à cet égard très révélateur. Le bilan d'exécution des deux premières années montre que les engagements de l'Etat ne sont pas respectés.

Ainsi dans l'enseignement public, les prévisions n'ont pas été tenues, en particulier en ce qui concerne la formation des maîtres (sur 50 maîtres prévus, 18 ont été recrutés en 2002 et 24 en 2003) et l'ouverture de classes bilingues (72 classes devaient être ouvertes sur 3 ans, seules 51 l'ont été). L'information des familles reste très limitée, même si quelques améliorations ont été enregistrées.

Les crédits engagés par l'Etat ne représentent que 30 % du total (la durée de la Convention est de 5 ans). Dans le seul domaine de l'enseignement, le taux des dépenses n'atteint que 28 %.

Une chose est la connaissance de la langue, une autre est la pratique et l'usage au quotidien. Sur ce point, un immense travail reste à accomplir pour que le breton soit vraiment présent dans la vie sociale et dans les médias. Des progrès importants ont été accomplis en matière de bilinguisme routier (en Côtes-d'Armor et Finistère et dans un certain nombre de communes) à l'exception notable des routes actuellement nationales. Un nombre croissant de communes bretonnes (surtout des villes) met en oeuvre des politiques volontaristes.

A part de rares exceptions (Gouesnou – Landerneau - Quimper), l'offre en breton dans les services d'accueil de l'enfance n'existe pas. La plupart des structures de type MJC – MPT, en dehors de cours de langue, ne proposent aux jeunes aucune activité de loisirs, de vacances ou de stages en breton. Le réseau des Maisons de Pays – Ti Ar Vro commence à y suppléer et la formation d'animateurs en breton a commencé (60 BAFA bretonnants ont été délivrés de 2002 à 2004 par l'UBAPAR).

De même, la place du breton dans les grands médias -en particulier à France 3 Ouest- reste marginale. TV-Breizh, faute de moyens, est loin de tenir la comparaison avec les télévisions en langue vernaculaire des autres pays celtiques. L'ambition d'en faire une télévision de promotion de la langue et de la culture bretonne est gravement menacée, notamment par suite du refus d'attribution de canaux hertziens par le CSA et des atermoiements en matière de doublage pendant plus de 2 ans.

Les radios totalement bretonnantes, au nombre de deux, sont associatives, comme les autres radios bilingues, sauf Radio Bleu Izel où la présence de la langue n'est pas négligeable. La place du breton dans la presse quotidienne est très limitée (un article par semaine dans le Télégramme et Ouest France, et quelques articles à l'occasion de manifestations culturelles). Il faut à cet égard saluer la récente initiative de l'hebdomadaire « Le Poher » de diffuser chaque semaine une page en breton (et une autre en anglais).

Enfin, suite au refus du Président de la République d'engager les mesures permettant la ratification de la Charte Européenne des Langues régionales et minoritaires, pourtant signée par le Gouvernement Jospin, la langue bretonne est aujourd'hui dépourvue du cadre juridique permettant sa préservation et son développement.

Le gallo est la langue romane spécifique à la Bretagne et fait partie au même titre que le breton de son patrimoine culturel. Le gallo est aujourd'hui étudié et promu par de nombreuses associations et fait l'objet d'un enseignement dans les écoles, collèges et lycées. Alors que la population est de plus en plus demandeuse pour se réapproprier cette langue, le gallo souffre néanmoins d'un manque de visibilité dans la société bretonne moderne. Les collectivités territoriales et l'Etat se doivent de protéger le patrimoine culturel que constitue le gallo et d'en favoriser l'étude scientifique et l'usage.

II - LES FONDEMENTS DEMOCRATIQUES D'UNE POLITIQUE LINGUISTIQUE EN FAVEUR DE LA LANGUE BRETONNE

Il convient de fixer trois préalables :

1er : La politique de promotion de la langue bretonne n'est pas dirigée contre la langue française, elle est menée dans le cadre du bilinguisme, ouvrant sur le plurilinguisme. Elle ne menace pas l'unité nationale.

2ème : La politique linguistique en faveur de la langue bretonne repose sur l'encouragement et l'incitation et non sur l'obligation. Personne n'est dans l'obligation d'apprendre la langue bretonne.

3ème :La langue bretonne appartient à l'ensemble de la population bretonne et non à une poignée de passionnés, quels que soient leurs mérites. Il importe donc que les pouvoirs publics intègrent sa survie dans leurs politiques.

La politique linguistique de promotion de la langue bretonne repose sur les principes universels de respect de la diversité culturelle et d'égalité de valeur entre toutes les langues du monde, quel que soit le nombre de leurs locuteurs, de tolérance, de respect des différences. Ces principes sont à la base d'un ensemble de textes internationaux tels que :

➢La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme :

« L'universalisme doit reposer sur une conception de la diversité linguistique et culturelle qui dépasse à la fois les tendances homogénéisantes et les tendances à l'isolement facteur d'exclusion ».

➢ La Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires :

« La protection des langues, dont certaines risquent de disparaître, contribue à maintenir et à développer les traditions et la richesse culturelle de l'humanité » *(extrait du préambule de la Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires, Conseil de l'Europe, 1992)*

➢ Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations Unies

➢ La Convention des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales du Conseil de l'Europe :

« le Droit de pratiquer une langue régionale ou minoritaire, dans la vie privée ou publique constitue un droit imprescriptible »

Il convient de rappeler que la plupart des pays membres de l'Union Européenne ont mis en place des politiques de sauvegarde et de développement des langues minoritaires sur leur territoire. L'Union Européenne, dont la France, exige d'ailleurs des pays candidats à l'adhésion, la signature et la ratification de la Charte Européenne des langues minoritaires, ce que la France se refuse à faire jusqu'à présent.

➢ Le projet de Traité constitutionnel actuellement en débat prévoit que :

« L'Union respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen » *(Titre I Définition et objectifs de l'Union)*

« L'Union contribue à l 'épanouissement des cultures des Etats membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun »

➢ Le Parlement européen vient de confirmer cette position dans une résolution votée le 4 septembre 2003 rappelant que *« le respect de la diversité linguistique et culturelle est un des principes fondamentaux de l'Union Européenne reconnu par l'article 22 de la charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne ».*

Le Parlement affirme que *« la diversité culturelle se veut un élément de cohésion sociale ».*

Il adresse enfin ses recommandations : *« Les langues régionales et minoritaires constituent une source essentielle de richesse culturelle. Il convient par conséquent de les soutenir sans relâche et à tous les niveaux, au titre du patrimoine culturel commun ».*

Enfin citons Abou Diouf, ancien Président du Sénégal : *« le pluralisme culturel doit être un projet politique qui constitue l'un des fondements de la paix et l'un des moyens de maîtriser la mondialisation ».*

III - LES PROPOSITIONS

Le Conseil régional de Bretagne reconnaît officiellement, aux côtés de la langue française, l'existence du breton et du gallo comme langues de la Bretagne.

Conscient de ses responsabilités, le Conseil régional s'engage, par ce plan de politique linguistique et en recherchant la plus large association de ses partenaires et, en particulier des cinq Départements bretons, afin de permettre la pérennisation de la langue et de la culture bretonnes.

Les objectifs

➢ Assurer le maintien et la transmission du breton populaire, ce qui suppose de viser la stabilisation du nombre de locuteurs.

➢ Permettre à chaque breton qui le souhaite d'apprendre, d'écouter, de parler et de lire le breton.

➢ Favoriser la présence de la langue bretonne dans les divers champs de la vie sociale en Bretagne. Il s'agit bien de promouvoir le bilinguisme.

➢ Assurer la reconnaissance du gallo, encourager l'initiation et favoriser son expression.

Le déblocage du cadre juridique de la langue bretonne reste d'actualité

➢ Le breton ne peut se passer d'un cadre juridique. L'action doit donc se poursuivre pour la ratification de la Charte Européenne des langues régionales et minoritaires et l'élaboration d'une législation interne afin de permettre la pleine reconnaissance des langues régionales, la pérennité des filières bilingues paritaires et l'intégration de Diwan dans le service public. Le Conseil régional de Bretagne prendra l'initiative de rassembler, aussi largement que possible, l'ensemble des collectivités territoriales concernées, pour obtenir la ratification de la Charte.

➢ Dans le cadre de l'expérimentation, le Conseil régional de Bretagne demandera le développement de sa compétence culture avec les moyens nécessaires à la mise en place d'une véritable politique linguistique.

En même temps, il serait dangereux d'attendre la mise au point d'un cadre juridique complet avant d'agir pour la langue bretonne. Or, il est possible d'avancer, d'ores et déjà, dans de nombreux domaines.

A) La transmission de la langue

a) L'enseignement

➢ Le développement de l'enseignement bilingue est indispensable pour assurer la pérennité de la langue bretonne. L'objectif est de parvenir à 20 000 élèves dans les filières bilingues en 2010, ce qui correspond à une augmentation moyenne de 12 % par an, mais suppose la formation d'un nombre suffisant d'enseignants.

➢ La formation de 150 enseignants par an en moyenne, y compris les conseillers pédagogiques et les remplaçants, est nécessaire. Elle requiert :

- la mise en place d'une formation spécifique préparatoire pour les candidats, titulaires d'une licence ou d'une équivalence, à l'enseignement bilingue en recherchant la mutualisation des structures et de leurs moyens, cette formation ouvrant droit aux dispositifs régionaux d'aide financière ;
- le recrutement d'enseignants par voie de concours (les règles et les conditions étant mieux définies) ;
- le recrutement planifié et qualifiant de suppléants (bénéficiant d'un tutorat et pour lesquels l'accès au concours doit prendre en compte l'expérience acquise par le biais de la VAE).

➢ La formation linguistique des personnels non enseignants des écoles, collèges et lycées bilingues fera l'objet d'une attention particulière, en liaison avec les collectivités territoriales et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

➢ Le Conseil régional veillera à la stricte application des engagements de la Convention additionnelle, dont la révision sera engagée au même titre que celle du Contrat de Plan lui-même, afin que les prévisions de postes permettent de répondre à l'attente des familles et de respecter les objectifs. Un réel partenariat sera engagé avec le Rectorat afin d'établir la carte scolaire des enseignements bilingues. Des critères réalistes et communs en matière de seuil d'ouverture devront être retenus pour l'ouverture des classes sur la base minimum d'une filière bilingue par secteur de collège. La filière à parité horaire, en collège et lycée devra être identifiée dès le départ par territoire, en intégrant donc la question des transports scolaires. Par ailleurs l'initiation à la langue et la culture bretonnes devra être développée tant dans le primaire que dans les collèges et les lycées.

➢ Afin de soutenir les communes volontaires, le Conseil régional aidera, dans le cadre de sa politique territoriale, le financement de la construction de classes ou d'écoles bilingues, pour tenir compte du recrutement intercommunal des élèves. L'Etat sera également sollicité dans le cadre de la convention additionnelle qui prévoit l'attribution de crédits dans la DGE.

Le Conseil régional attribuera également une dotation spéciale aux lycées publics et privés dispensant un enseignement de/en breton et en gallo.

➢ La production de matériel pédagogique et le développement de nouveaux outils passent par un soutien renforcé de l'Etat et de la Région à Ti Embann ar Skoliou (TES), ainsi que par la titularisation du personnel et la mise en place d'un comité de pilotage.

➢ En ce qui concerne Diwan, en attendant la possibilité de son intégration dans l'Education Nationale (dans le respect de ses choix pédagogiques), nous engagerons un vrai partenariat entre la Région et l'association. Cela nécessite néanmoins une double clarification :

- sur la volonté de Diwan d'intégrer le service public d'éducation une fois établi le cadre juridique adapté.
- sur les règles de gestion nécessaires pour assurer la pérennisation des établissements.

Ces éléments étant établis, la Région interviendra afin d'assurer le rééquilibrage des comptes de l'association et d'accompagner sa croissance dans le cadre d'une convention pluriannuelle. La Région accompagnera Diwan dans ses relations avec l'Etat pour la négociation de son statut juridique

➢ La formation professionnelle : la préparation aux débouchés professionnels en langue bretonne hors de l'enseignement (de même que l'enseignement du breton dans les filières techniques) sera encouragée.

➢ Une politique éducative autour du gallo nécessite la mise en place d'un développement cohérent de l'enseignement de la langue assurant la continuité pédagogique de la maternelle à l'université. L'objectif est de permettre aux élèves et aux étudiants l'apprentissage effectif de la langue gallèse pour atteindre un niveau de communication et oral performant.

La convention additionnelle révisée devra prévoir des mesures spécifiques au gallo, et en particulier :

- la création au sein de l'Université de Rennes 2 d'une option de gallo ;
- la création à l'université d'une formation et d'un diplôme spécifique à l'enseignement du gallo, accessible aux étudiants de Rennes 1 et de Rennes 2. Cette formation serait adaptée aux étudiants se destinant à l'enseignement du gallo tant dans l'enseignement primaire que secondaire.

➢ Un partenariat sera recherché avec les Universités pour le développement des recherches sociolinguistiques (bourses doctorales) qui font actuellement défaut.

b) La transmission familiale

L'un des enjeux de la politique linguistique porte sur la qualité de la langue. La volonté de maintenir le breton comme vecteur de lien social implique de rénover le lien entre les générations de bretonnants de naissance et les jeunes scolarisés dans les écoles bilingues. C'est, en effet, le breton populaire qu'il faut préserver dans toute la richesse, de son expression, de son accent, de sa syntaxe, de sa manière d'envisager le monde et la vie. En relation avec l'Office de la langue bretonne et le réseau des ententes de Pays, des actions de sensibilisation à la transmission familiale seront engagées, le collectage du patrimoine linguistique de Haute et Basse-Bretagne sera encouragé.

Afin d'estimer régulièrement le nombre de bretonnants, le Conseil régional sollicitera l'INSEE pour qu'il intègre les questions linguistiques dans le cadre du recensement, avec le soutien technique de l'Office de la langue bretonne.

c) La formation pour adultes

Elle doit se développer parallèlement à l'enseignement car elle en est le prolongement, autant que le complément. Elle doit également faire l'objet d'une politique volontariste pour augmenter la demande et ajuster l'offre. Pour cela, il s'agit de réunir de trois conditions :

- l'intensification des campagnes d'information déjà menées, notamment par les collectivités et les structures de formation ;
- la mise en place d'aides à la formation dans le cadre des dispositifs existants : aides individuelles et/ou aides aux structures ;
- la professionnalisation des enseignements et l'harmonisation des programmes de formation de ces structures, permettant de créer un certificat de compétence en langue bretonne (en référence au cadre commun du Conseil de l'Europe).

Dans le cadre de l'Université de Bretagne, il est souhaitable que les universités s'entendent pour la mise en place d'un diplôme de compétence en breton.

d) La promotion

La Région soutiendra des campagnes régulières de promotion et d'information sur l'enseignement bilingue et les cours pour adultes, en faisant appel notamment aux médias radio, télévision et à la presse écrite.

L'ensemble de ces dispositions s'appliquera également au gallo en réponse à la demande.

B) Le développement de la pratique de la langue dans la vie sociale et publique

La langue bretonne ne doit pas être limitée à une langue apprise à l'école. Sa présence à tous les niveaux de la vie sociale doit être assurée. Le rôle des collectivités territoriales, en particulier des communes, est à cet égard déterminant. Elle doit aussi continuer à être présente dans le monde du travail.

a) La vie sociale et publique

Les collectivités territoriales, et en particulier les communes, pourront conclure avec la Région des conventions pour la mise en place de politiques globales du bilinguisme sur leur territoire, afin d'encourager le développement du breton dans l'accueil de l'enfance et les activités de loisirs (crèches, CLSH, camps et séjours de vacances…), l'implantation de signalisations bilingues, la diffusion de documents bilingues, le recrutement et la formation du personnel etc. Le partenariat des Conseils Généraux dans ces conventions sera recherché.

b) Les médias

Le maintien de la langue bretonne ne peut se concevoir sans sa diffusion en permanence par les média modernes. Le Conseil régional soutiendra la demande d'attribution de fréquences hertziennes aux télévisions publiques et privées.

➢ La radio

En ce qui concerne les radios, l'objectif doit être la diffusion radiophonique en langue bretonne sur toute la Bretagne. Dans un premier temps, outre le soutien aux radios associatives dont le travail en réseau sera appuyé, les radios du service public seront encouragées à développer l'offre qualitative et quantitative en langue bretonne (et en gallo en Haute – Bretagne), dans le cadre de conventions à signer avec le Conseil régional.

Une mission a été confiée une personne qualifiée sur la base de 4 objectifs :

- structurer le paysage radiophonique breton ;
- préciser les objectifs des radios de service public de proximité ;
- développer la place de la langue bretonne et du gallo sur les 5 départements ;
- créer des emplois en s'appuyant sur un authentique système de radio régionale.

➢ L'audiovisuel

Sans attendre la mise en place d'une chaîne publique de télévision régionale bilingue, qui reste l'objectif, le Conseil régional de Bretagne négociera avec France 3 Ouest un accroissement significatif des créneaux horaires réservés à la langue bretonne et en particulier à des heures de grande écoute, sur les 5 départements. La convention avec France 3 sera revue en ce sens, en particulier pour développer les films de fiction et les émissions pour la jeunesse, dans le cadre du doublement des temps d'antennes attribués à la TV régionale publique d'ici à 2008.

Trois axes seront développés en faveur de l'audio-visuel en langue régionale :

- la formation de professionnels dans les domaines de la création audio-visuelle (scénario, documentaire, fiction, magazine, journalisme ...) sera intégrée au programme régional des stages et assurée conjointement par l'Université et des structures spécialisées ainsi que par des établissements d'enseignements supérieur (IUT et BTS) ;
- l'aide à la création, à la production et au doublage, par l'adoption de critères spécifiques, permettra d'intégrer toutes les formes de création y compris par des structures associatives ;
- la diffusion et la promotion des créations en langue bretonne par l'utilisation des différents modes de diffusion (TV hertzienne et câblée, organisation de tournées dans les salles de cinémas, autres lieux, manifestations culturelles...).

➢ Une réflexion doit être engagée pour améliorer la présence du breton dans les TIC, au plan de l'information, de la diffusion culturelle et des jeux informatiques dans le cadre du pôle de compétitivité défini par le CIADT du 14 septembre 2004.

C) Encouragement à la création culturelle en breton et en gallo.

La langue bretonne et le gallo sont au cœur de la création culturelle en Bretagne. Un champion des sonneurs de couple considère que : « la langue et la musique sont intimement liées. La matrice de la musique bretonne reste la langue ».

Elles contribuent au fondement de l'identité de la Région et au développement « d'une économie de la culture » créatrice d'emplois. Le Conseil régional mettra en chantier l'élaboration d'un « plan de développement des industries culturelles en Bretagne », à l'instar de ce qui est fait en Irlande et au Pays de Galles.

a) Edition

Un plan de soutien à la production et à la diffusion de l'édition en breton et en gallo sera mis en place, tant en faveur des maisons d'éditions professionnelles qu'associatives.

Un système de bourse à l'écriture et à la traduction, notamment en direction des jeunes et adolescents, sera mis en place. Des conventions pourront être passées avec les éditeurs afin de proposer au public une offre éditoriale ouverte et variée. A l'image de la récente action du Conseil Général du Finistère, en faveur des magazines en breton destinés à la jeunesse, des incitations pourront être faites en faveur des familles, en coopération avec les associations de parents d'élèves bilingues. L'aide aux revues en langue bretonne sera maintenue.

La promotion et la diffusion des ouvrages en breton et en gallo seront renforcées. Cette mission pourra entrer dans les attributions du Centre Régional du Livre. Un système d'expertise fondé exclusivement sur la qualité des ouvrages proposés à l'édition sera mis en oeuvre. Cette politique régionale d'aide à l'édition est complétée par l'aide attribuée par la DRAC pour l'acquisition d'ouvrages en langue bretonne par les bibliothèques municipales.

b) Le théâtre et le chant

Le théâtre et le chant sont le socle d'une culture populaire vivante et forte. Pour que vivent la langue bretonne et le gallo, il faut donc encourager un théâtre vivant et créatif dans toutes ses variantes (y compris les formes d'oralité traditionnelles, tels que le conte et le chant populaire). Dans le cadre de sa politique linguistique, le Conseil régional soutiendra :

- la formation de comédiens professionnels et aux métiers du spectacle et du conte ;
- les auteurs en langue bretonne et en gallo, dans le cadre de l'aide à l'écriture ;
- les compagnies de théâtre en langue régionale ;
- la diffusion dans tous les lieux culturels et les festivals dans le cadre des conventions les liant au Conseil régional.

Dans le cadre de son partenariat avec la Région, l'Education Nationale sera sollicitée pour accompagner cette diffusion dans les établissements scolaires.

La création d'un conservatoire régional du chant breton pourra être envisagée, en lien avec la Fédération des chorales bretonnantes, qui sera soutenue, afin de préserver la spécificité du chant breton, d'assurer sa transmission et de permettre la formation de chefs de chœurs.

D) La mise en œuvre du bilinguisme au Conseil régional de Bretagne

➢ Création d'un groupe de travail « politique linguistique », au sein de l'Assemblée régionale chargée de réfléchir à la mise en œuvre de la politique linguistique et de suivre son application.

➢ Création d'un service « langue bretonne » au sein de la direction de la Culture, chargé d'intervenir de façon transversale, afin d'assurer la présence de la langue bretonne et sa promotion dans l'ensemble des politiques menées par la Région.

➢ Généralisation progressive de la signalisation bilingue dans les équipements relevant de la Région.

➢ Développement du bilinguisme dans les publications de la Région et sur le site Internet

➢ Prise en compte de la langue bretonne dans le Plan de formation du personnel du Conseil régional

➢ Renforcement des relations avec les grandes institutions de langues et de cultures bretonnes régionales et clarification de leurs missions et objectifs à travers des conventions. Le statut de l'Office de la langue bretonne évoluera vers un Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) en partenariat avec l'Etat et les 5 départements bretons, afin de conforter son rôle d'outil de politique linguistique régionale.

E) Modalités d'application

Ce plan, traçant les orientations principales d'une politique linguistique pour la Bretagne est soumis au vote de l'Assemblée régionale. Son application devra tenir compte des différences de situation du breton selon les territoires et la demande sociale qui s'y exprime. Un calendrier d'application des mesures sera établi.

Le Conseil régional de Bretagne recherchera la mobilisation des fonds européens pour le soutien à sa politique linguistique.

F) Evaluation

Une évaluation annuelle de la mise en œuvre de la politique linguistique sera confiée à une Commission mixte constituée de représentants du Conseil régional et du Conseil culturel de Bretagne. Elle établira un bilan annuel qui sera soumis à l'Assemblée régionale.

UDB

Info UDB :

Dans le cadre des dotations prévisionnelles de fonctionnement aux établissements d'enseignement (lycées de l'Education nationale + agricoles et maritimes), le Conseil régional a voté, le 26 novembre, une dotation nouvelle et spécifique de 150 euros par lycéen qui suit des cours de breton (filière bilingue ou en option) ou de gallo.

Cette dotation est une aide pédagogique qui ne pourra en aucun cas servir au financement des systèmes de visio-conférence mis en place par le Rectorat d'académie. En effet, le Conseil régional a répondu par la négative à la demande de cofinancement de ces systèmes que l'Etat lui avait adressée.

Au titre de cette dotation nouvelle, le Conseil régional a inscrit à son budget un crédit de 200.000 euros.

Par ailleurs, le Conseil régional présentera sa politique linguistique lors de la séance de décembre (16 et 17). **Naig Le Gars et Mona Brus, conseillères régionales UDB, ont grandement contribué à la rédaction du projet de rapport.**

Kuzul Sevenadurel Breizh
Conseil Culturel de Bretagne

Un nerzh evit bodañ, kinnig, kas war-raok
Une force pour rassembler, proposer, progresser

Ao. Daniel KERNALEGENN
En charge de la Commission
Education / Enseignement
Conseil culturel de Bretagne

à

Ao. Jean-Pierre THOMIN
Président
Commission Culture, Patrimoine et Sport
Conseil régional de Bretagne
Ti-Kêr / Mairie
2 rue La Tour d'Auvergne
29800 LANDERNE / LANDERNEAU

N. Réf. / Hon Dave : DK/MARL/04-12-136

Kemper / Quimper, le 1er décembre 2004

Monsieur le Président,

La commission **Education – Enseignement** du Conseil Culturel de Bretagne s'est réunie le mercredi 1er décembre 2004 pour étudier en commun le projet du Conseil Régional intitulé **"Une politique linguistique en Bretagne".**

Les trois filières d'enseignement bilingue (Dihun, Div Yezh, Diwan) et l'UGB (Unvaniezh ar gelennerien Brezhoneg / Union des Enseignants de Breton) étaient représentées par leurs Présidents respectifs.

La commission reconnaît que ce projet est une bonne base de travail et représente des avancées certaines. Néanmoins elle souhaiterait apporter quelques précisions et suggérer quelques modifications.

Vous trouverez ci-dessous, et dans l'ordre d'écriture du projet, ces différents amendements :

Page 1 dernier paragraphe :
- mentionner également que les prévisions n'ont pas été tenues ni dans l'enseignement catholique ni à Diwan.
- D'autre part, dans ce même paragraphe, il faudrait plutôt parler de **46 classes ouvertes** dans le public au lieu des **51** mentionnées.

Page 3 *à propos du Traité constitutionnel (fin de page)* :
- *remplacer* "Le projet de Traité constitutionnel actuellement en débat" par "Le projet de Traité constitutionnel proposé au vote des 25 Etats membres"

Page 4 "Les objectifs" (milieu de page) :
- *remplacer le 1er alinéa par :*
 - ✓ Assurer le maintien, la transmission et le **développement du breton en tant que langue vivante de communication**, ce qui suppose, **dans un premier temps**, de viser la stabilisation du nombre de ses locuteurs.
- *remplacer le début du 2ème alinéa par :*
 - ✓ Permettre à chaque personne habitant en Bretagne…

Page 4

"Le déblocage du cadre juridique…":
1er alinéa 2ème phrase :

- ✓ L'action doit se poursuivre pour la ratification de la Charte Européenne des langues régionales et minoritaires, la modification de l'article 2 de la Constitution et l'élaboration d'une législation interne afin de permettre la pleine reconnaissance des langues régionales, la pérennité des filières à parité horaire ou semi-immersive et l'insertion de Diwan dans le service public.

2ème alinéa 1ère phrase :

- ✓ Dans le cadre de l'expérimentation, le Conseil Régional de Bretagne demandera le développement de sa compétence culture et, **en particulier, le transfert de la politique linguistique**, avec les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Page 4

- *"a) L'enseignement" (bas de page)*
 - ✓ mettre 13% d'augmentation moyenne au lieu des 12% mentionné.

Page 5

- *1er paragraphe à la suite de la 1ère phrase* :
 - ✓ Dans cette nouvelle Convention additionnelle la problématique Diwan sera traité en tant que telle.

Page 5

- *1er paragraphe 3ème phrase Nous proposons de changer la phrase commençant par* "Des critères réalistes et communs…" par :
 - ✓ Avant de pouvoir généraliser l'offre d'enseignement bilingue, une politique de pôles de développement sera mise en place permettant la création de plusieurs écoles avec filières bilingues autour d'un collège et d'un lycée chargés d'assurer la continuité de l'enseignement bilingue de la maternelle au lycée de manière cohérente. Cette filière bilingue ou semi-immersive par territoire sera identifiée dès le départ et la question des transports scolaires y sera traitée. …

Page 5

4ème alinéa "La formation de 150 enseignants…"

- *Dans les développements de ce paragraphe nous proposons* :
 - ✓ …/ Elle requiert :
- ✓ Le développement et la coordination des préformations à l'intention des candidats, titulaires d'une licence ou d'une équivalence, à l'enseignement bilingue ou à des postes d'encadrement pédagogique. Cette formation ouvrant droit aux dispositifs régionaux d'aide financière.
- ✓ L'organisation d'une campagne d'information à destination des personnes susceptibles de rejoindre ces formations.
- ✓ Le développement par le Rectorat des Congés-formation en direction d'enseignants monolingues souhaitant devenir enseignants bilingues.
- ✓ Par mesure transitoire, d'un recrutement qualifiant de suppléants…

Page 6 (haut de page)

A la suite de la première phrase nous proposons :

- ✓ Diwan ayant marqué sa volonté d'obtenir un statut public une fois établi le cadre juridique adapté et ayant clarifié les règles de gestion nécessaires pour assurer la pérennisation des établissements, la Région interviendra afin d'assurer le rééquilibrage …

En souhaitant bonne réception de ces propositions, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre respectueuse considération.

Daniel Kernalegenn
en charge de la Commission Education
Conseil Culturel de Bretagne

M. Per DENEZ
40 R du bord de Mer
35114 Lanwezoù
Saint-Benoit-des-Ondes

Président de
Kuzul ar Brezhoneg

Président d'Honneur du
Conseil Culturel de Bretagne

à **M. Jean-Yves LE DRIAN**
Président du Conseil régional de Bretagne
Hôtel de Région
283, avenue du Général Patton
CS 21101
35711 Roazhon / Rennes cedex 7

Saint-Benoit-des-Ondes, le mercredi 1er décembre 2004

Monsieur le Président,

C'est pour moi une grande tristesse de ne pouvoir prendre part, samedi, au débat sur un Projet – pourquoi anonyme ? – de « Politique linguistique pour la Bretagne ».

Kuzul ar Brezhoneg, invité, y sera représenté par Riwanon Kervella.

Mon absence me permet peut-être de m'exprimer par écrit au moment où peut enfin se réaliser cette « démocratie culturelle » pour laquelle nous luttons depuis si longtemps.

«La langue bretonne n'appartient pas à une poignée de passionnés », nous dit-on, bien inutilement. Ce qui est vrai. Pas plus d'ailleurs qu'à un rassemblement de non passionnés. Pour ma part, m'estimant faire partie de cette poignée – au demeurant pas si petite que ça – je n'ai jamais pensé que la langue bretonne m'appartenait – plutôt que je lui appartenais et étais à son service. Et que, par elle, je rejoignais le peuple des humbles dans le mépris et les vexations, pour ne pas dire plus, que cette langue lui valait. C'est vrai, il fallait une bonne dose de passion – d'amour – pour faire du breton, à cette époque alors qu'on est « professeur ! », la langue naturelle de la famille et celle des relations sociales quotidiennes à Douarnenez et à Kerlaz. Nous étions peu de familles à agir de la sorte : allons, « une poignée ». Mais ce qui reste de positif dans la situation du breton aujourd'hui n'est-il pas dû à tous ceux, sans exception, qui ont, traditionnellement ou non, pratiqué la langue et de tous ceux qui ont lutté pour elle ?

Le document qui est proposé à notre réflexion est remarquable, en ce sens qu'il prend en compte tous les aspects de la vie et de l'action culturelles. (Et pourquoi donc, encore, n'a t'il pas été signé ?). Mais il y a dans ce texte une expression qui interpelle et pose problème : celle du « breton populaire », alors qu'il n'est nulle question de « gallo populaire » ni de « français populaire », qui serait l'autre pôle de l'enseignement bilingue à parité. On me reconnaît peut-être quelque compétence à l'analyser. J'ai publié toutes les « histoires de vie », collectées par mes étudiants, et d'autres encore ; j'ai dirigé des thèses, ou pris part à des jurys de thèse sur tel ou tel parler ; j'ai publié des lexiques et dictionnaires, y compris le mien, inachevé, sur le breton parlé à Douarnenez. Je puis dire qu'il n'y a aucun contenu scientifique dans cette expression de « breton populaire ». Elle peut donc devenir vecteur de « pensée unique ». Alors que seule la liberté de pensée permettra le rassemblement de toutes les énergies pour assurer au breton sa place dans le monde totalement nouveau du XXIème siècle.

Cela va de soi : vocabulaire, accent, prononciation, syntaxe, doivent être valorisés. C'est avec passion (excuses !) que, dans les cours de grammaire, étudiants et enseignants, avec le concours de J.Y. Urien, avons analysé la syntaxe du breton, en ce qui la constitue bretonne, sans passer, comme jusqu'alors, par le prisme déformant de la syntaxe du français.

Au cours de sa longue histoire, le breton a surmonté de nombreux défis. Aujourd'hui, c'est à un défi majeur qu'il fait face. La société dans laquelle il avait vécu, puis survécu, est totalement transformée : elle s'urbanise. (Doit-on dire que la ville s'installe à la campagne ?), terre et mer sont surexploitées, le cadre matériel de la vie est renouvelé dans sa quotidienneté, temps et distance n'ont plus la même valeur, sont parfois gommés – on vit dans un grand village et on a des voisins partout. Le breton doit s'installer dans ce monde nouveau. Le travail de tous, unis dans la liberté, et l'aide de la Région – de toutes les structures bretonnes – ne seront pas de trop pour réussir.

L'autre question, qui fait plus que m'interpeller, est celle de Diwan – traitée en 11 lignes page 6. Tout au long du texte soumis à notre lecture, on a mis en évidence que l'Etat ignore promesses, accords, conventions, contrats et bafoue ses propres règles.

Autre exemple, celui de la Charte Culturelle du Président Giscard d'Estaing, signée de plusieurs ministres et préfets : au bout de deux ans, l'Etat retient sa contribution, prévue pour cinq. Sans explication.

D'autre part, l'entrée de Diwan dans le service public a déjà été négociée, dans des conditions qui semblaient bonnes, avec Jack Lang. (Jack Lang et Andrew Lincoln ignoraient-ils que la Constitution avait un article 2 ? La conséquence de cette entrée ratée est que Diwan a failli disparaître. C'est une « poignée de passionnés » qui l'a sauvé et épuré de la dette. Avec l'aide de la Région, il faut le dire.

Or, que lit-on dans le Projet ? Que la Région devrait exiger de Diwan « la volonté d'intégrer le service public », c'est-à-dire de se placer sous l'autorité du Ministre de l'Education Nationale, « une fois établi le cadre juridique adapté », avant de lui verser le moindre centime.
Le « Projet » a établi que l'Etat n'est pas fiable. L'article 2 est toujours là. La Charte des Langues Minoritaires n'est pas ratifiée – alors que les articles acceptés par la France ne l'engagent pas à grand chose. Un statut, limité au seul Diwan, et ne prenant pas en compte les autres langues, serait particulièrement précaire. Nulle part, on ne voit de signe d'ouverture. Bien au contraire. On a vu, cette année, le Recteur et le Préfet de Corse décider que les Capésiens de langue corse – la plupart d'entre eux déjà enseignants – seraient nommés hors de l'île ; le Ministère et les média ont su rameuter l'opinion publique contre les victimes !

Je ne trouve ni convenable ni acceptable l'ultimatum ainsi posé à Diwan. Je fais confiance au courage et à la sagesse de sa direction pour gérer la situation.

Au Pays de Galles, le pourcentage des galloisants est en hausse continue et significative dans les jeunes classes d'âge : le Conseil Régional, sous votre autorité, saura, Monsieur le Président, aider un mouvement culturel uni dans la liberté à obtenir le même résultat.

Je vous en remercie profondément.

Per DENEZ

P.S. : un texte important, parmi d'autres, a été oublié dans les références internationales (page 3) : La Charte des Droits de l'Enfant.

POBL VREIZH Miz Kerzu 2004
Le Peuple Breton - décembre 2004.

Enseignement du breton

Plaidoyer pour l'immersion et la régionalisation de l'enseignement


DR
Hervé Le Gall.

J'observe un recul généralisé de la présence de la langue bretonne dans son utilisation quotidienne, que ce soit dans les commerces ou sur les marchés des bourgs de Basse Bretagne. A Rostrenen, les jours de marché, la langue anglaise a supplanté le breton qui était encore très présent, il y a une dizaine d'années. Comment être surpris que, de plus en plus, de jeunes enseignants bilingues breton-français parlent le breton à l'école mais le français à leurs enfants à la maison ? Pour ces enseignants, le breton n'est plus qu'une langue d'enseignement réservée à l'école, ce n'est pas la langue ou une des langues de leurs familles ; ils ne transmettent pas à leurs enfants une langue qu'ils maîtrisent et manient pourtant aisément.

Une autre constatation récente, que j'ai faite, c'est l'isolement de nombreux bretonnants qui connaissent et parlent bien la langue mais ne trouvent pas d'interlocuteurs autour d'eux ; ces personnes sont de plus en plus nombreuses à fréquenter les cours de breton pour adultes, non pas pour apprendre le breton, mais pour avoir l'occasion de parler leur langue ! Il y a 25 ans une personne qui décidait d'apprendre le breton pouvait s'installer en Basse Bretagne et bénéficier d'un bain linguistique relatif ; il était aisé de trouver des interlocuteurs dans les cafés ou les commerces. Cette époque est terminée. Que l'on ne dise pas : « Oui, mais à tel et tel endroit, le breton est encore très parlé ». Ce n'est plus vrai. C'est la dure réalité.

Et ce n'est pas avec quelques 10 000 élèves de l'enseignement bilingue que la tendance au déclin sera inversée. Je m'élève contre l'optimisme ambiant : nous aurions 20 000 élèves bilingues en 2010, très bien ! Mais quelles seront les compétences linguistiques de ces élèves ? On additionne sans discernement le nombre d'élèves des écoles et des classes bilingues des trois « DI » (Dihun, Divyezh et Diwan). Quand on connaît les situations des plus diverses de cet enseignement bilingue ! Des enseignants qui exercent de la maternelle au CM2 dans une école et pouvant faire cours à une cinquantaine d'enfants différents dans la même journée ; des enseignants s'occupant d'une classe dans le système à parité ou dans le système immersif long ; des enfants qui sont dans des écoles où le breton est entièrement ou partiellement la langue de vie. Des enfants qui sont dans des classes bilingues au sein d'écoles monolingues... Peut-être serait-il préférable de faire état du nombre d'heures d'enseignement en langue bretonne au cours de l'année scolaire et de généraliser l'évaluation des compétences orales des élèves ? Ce n'est pas un détail statistique : de la qualité du bilinguisme acquis et de l'aisance des élèves à s'exprimer en breton en fin de CM2 dépendra, il me semble, l'envie de ces enfants de continuer à parler la langue.

Les élèves de l'enseignement primaire qui, pour des raisons diverses, ne continuaient pas leur scolarité dans les collèges bilingues, essentiellement les cinq collèges Diwan, ou dans les collèges publics ou privés où quelques heures d'enseignement en breton sont proposés, pouvaient entretenir leur pratique et leur connaissance de la langue en bénéficiant au moins d'une heure par semaine d'enseignement de la langue dans ces collèges. Cela est remis en cause par la mise en place des cours par visioconférence et par les suppressions d'heures d'enseignement dans le secondaire.

Que faire pour essayer de ralentir cette tendance au déclin ? Un enfant dans une école en immersion longue (Diwan) ne passe en moyenne que 14 % de « sa vie éveillée » en temps scolaire en langue bretonne. La présence très importante de la langue française à l'extérieur de l'école est très difficile à compenser. Je pense néanmoins, que **la généralisation d'ouverture d'écoles bilingues et non de classes bilingues est l'une des conditions nécessaires à la survie de la langue.** Les écoles bilingues devraient être des lieux où le breton serait la langue de vie ; des lieux d'immersion dans la langue pour les enfants et les équipes pédagogiques mais aussi pour les nombreux stagiaires issus des centres de formation pour adultes : « Stumdi », «Roudour »... Nous devrons créer des endroits où le breton puisse être utilisé dans les échanges au quotidien.

Pour que l'objectif des 20 000 élèves soit atteint en 2010, il faudra que 150 enseignants soient formés chaque année. Dans quel centre de formation ? L'UDB proposait dans son programme des dernières élections régionales la création d'un IUFM pour les enseignants bilingues ; ce centre devrait être autonome, tant du point de vue pédagogique qu'administratif. Pourquoi cette demande ? Si l'immersion est nécessaire pour l'apprentissage du breton par les enfants, elle l'est aussi tout autant pour les futurs professeurs des écoles qui ne peuvent plus bénéficier d'un environnement bretonnant dans

Bilinguisme folklo à Rostrenen !



DR
On apprécie l'effort des auteurs de cette signalisation. Il ne leur reste plus qu'à apprendre les noms bretons de Plourac et de Kemperle...

leur vie quotidienne. L'autonomie administrative est tout aussi justifiée, les échanges avec l'administration de l'IUFM devraient se faire en langue bretonne qui serait ainsi la langue de vie du centre de formation.

La nouvelle **politique régionale de soutien et de développement de la langue bretonne devra tenir compte de la situation dramatique dans laquelle se trouve la langue** et encourager et promouvoir le développement des écoles bilingues en priorité, qu'elles soient à parité ou à immersion longue. Le financement des emplois et la formation d'ATSEM bretonnantes pour ces écoles devront être aidés par la région, en relation avec les municipalités concernées, trop de personnes sont employées en statut précaire (CES).

Dans le secondaire, le maintien et le développement des cours de breton devront être obtenus de l'Etat pour les élèves ne pouvant accéder à un collège bilingue. Le plan de développement devrait permettre un maillage plus serré des écoles bilingues sur l'ensemble du territoire breton et apporter des possibilités d'ouverture de nouveaux collèges bilingues. Comme pour les écoles dans le primaire, l'ouverture de collèges autonomes fonctionnant en immersion devra être privilégiée. La création d'un centre de formation pour les enseignants bilingues, dans le cadre de l'IUFM de Bretagne, devrait également être une des demandes fortes du plan régional pour le développement de la langue bretonne. Dans les sections de breton et celtique des universités de Bretagne, l'immersion devrait aussi être de rigueur. Certains professeurs de l'enseignement supérieur font leur cours en langue française à des étudiants très bons bretonnants ! Il est tout à fait vrai que la volonté d'utiliser l'immersion dans son enseignement ne se décrète pas. Pour certains professeurs de Faculté, la langue n'est qu'un sujet d'étude, car ces enseignants ne croient guère en l'avenir du breton.

Jean-Yves le Drian et les conseillers régionaux qui ont participé à la délégation qui s'est rendue récemment au Pays de Galles seront, eux, je le pense, convaincus de la nécessité de privilégier la politique d'établissements bilingues, plutôt qu'une politique de généralisation de l'offre d'enseignement, d'une à trois heures semaine, dans chaque école. Cette deuxième proposition aurait peut-être pu être efficace dans les années cinquante, quand la langue était encore présente dans la vie de tous les jours, ce n'est hélas plus le cas aujourd'hui.

Le président Le Drian, dans son discours devant l'Assemblée nationale galloise a déclaré : ***« La Bretagne ne possède pas un budget aussi important que le vôtre, ni le spectre aussi élargi des compétences dévolues, mais nous progressons »***. Face à l'urgence et à l'inertie du gouvernement et de l'Education nationale, l'UDB, pense qu'il y a un domaine où nous devons progresser rapidement : c'est celui de la régionalisation de l'enseignement de langue bretonne à travers la compétence culturelle de la Région et du droit à l'expérimentation. **Les élus du Conseil régional de Bretagne, à l'image de leurs homologues de l'Assemblée nationale galloise, doivent pouvoir décider en leur pays de l'avenir de leurs langues.**

Herve AR GALL

Syndicat Général de l'Éducation Nationale
Union Professionnelle Régionale de Bretagne

8 rue de Coëtlogon 35 000 RENNES – tél. : 02 23 48 61 75 – fax : 02 23 48 61 53 – sgenbretagne@wanadoo.fr

3 décembre 2004

COMMUNIQUE DE PRESSE

La politique linguistique de la Région Bretagne

Le conseil régional de Bretagne va présenter demain publiquement ces orientations en matière de politique linguistique.

Le Sgen-CFDT Bretagne, qui a réuni ily a quelques jours à Quimper son réseau de militants de l'enseignement de la langue bretonne, fait les commentaires suivants sur le projet de la nouvelle majorité régionale :

Nous saluons la volonté d'une politique volontariste de soutien de la langue.
Elle peut nous permettre d'appuyer notre action déjà forte en direction du Recteur d'Académie pour le respect du contrat de plan état-région sur ce dossier.
Le Sgen-CFDT insiste pour que la « promotion » de la langue ne soit pas ponctuelle mais une campagne pérenne qui invite les bretons à un autre regard sur la place de la langue tant dans la société qu'à l'Ecole.

Le Sgen-CFDT fait les constats suivants :

- la question du breton, langue de vie dans la région est fondamentale pour sa survie
- il est donc nécessaire de donner du sens à l'enseignement de la langue
- ce sens doit être donné par le projet d'école et/ou d'établissement
- le rôle des parents, sans en faire des militants, est important dans l'accompagnement de l'apprentissage de la langue
- l'investissement de l'institution doit se renforcer et se placer dans une démarche volontariste
- enfin les collectivités territoriales(Région et département), mais aussi l'intercommunalité doivent soutenir le breton langue de vie

Concernant Diwan, le Sgen-CFDT se félicite des propositions de la Région visant à aider les écoles et établissements à trouver un avenir pérenne.

Enfin, le Sgen-CFDT sera attentif aux moyens financiers qui accompagneront cette politique et insiste sur le fait que sans véritable engagement de toutes les collectivités et de l'Etat, la survie de la langue bretonne est menacée.

Le secrétaire général

Bruno JAOUEN

Le Telegramme 07.12.04

CESR. La langue bretonne crée la division

Orientations budgétaires et politique linguistique bretonne ont été les principaux débats qui ont alimenté hier la session du Conseil économique et social régional (CESR).

Le Conseil régional débattra dans dix jours de ses orientations budgétaires 2005. Ces orientations, qui découlent naturellement du programme de la nouvelle majorité, ont été globalement bien accueillies par le CESR, qui les a saluées hier comme cohérentes. On note toutefois que la volonté de réduire l'endettement s'accompagnera d'une augmentation sensible de l'impôt.

Côté dépenses, le CESR remarque que les orientations sont plus précises en ce qui concerne les renoncements (mise à plat du fonds Faur d'aménagement des bourgs, par exemple) que les projets de politiques nouvelles. Le tout ne sera chiffré qu'à l'issue de la session budgétaire, dans deux mois.

Langue, frontières et République

Mais c'est surtout la langue bretonne qui a enflammé les débats. Chaque fois qu'il l'évoque, le CESR s'égare dans d'interminables déclarations de principe. C'était le cas hier soir lorsqu'il s'est agi d'émettre un avis sur la politique linguistique que la Région veut mettre en œuvre.

D'un côté, les héritiers des « hussards de la République », pourfendeurs de différences et de régionalisme (FO en tête), de l'autre les militants du sauvetage d'une langue qui leur paraît plus menacée que menaçante. Entre les deux, une majorité de conseillers pragmatiques oscillant entre amusement et irritation.

Après quelques moments historiques comme la dénonciation de « l'affirmation d'un régionalisme anti-républicain », des risques de « reconstitution d'une province de l'ancien régime », ou d'une politique de discrimination qui créerait des « emplois réservés aux Bretons parlant breton » (ce qui pourtant peut aider lorsqu'il s'agit d'enseigner le breton), après aussi une longue litanie lyrique émaillée de citations de poètes bretonnants, on a eu droit à un vote étonnant : le CESR a estimé (par 52 voix contre 32) que le conseil régional n'a pas à se préoccuper de la défense de la langue hors de ses frontières administratives, dans cette Loire-Atlantique dont la politique linguistique pourrait masquer une volonté « d'annexion implicite ».

Sans doute, pour sa première séance, le président Alain Even aurait-il préféré faire l'économie de ce débat si passionné qu'il en est difficilement maîtrisable. Mais il s'en est finalement assez bien tiré.

A.L.B.

?! 1 citation de Morvan Lebesque + 3 vers d'Anjela Duval = une litanie ? (un poète ?)

Alain Le Bloas

Plan de politique linguistique - Rapport présenté au CESR

par MM. Le Guellec (FSU) et Monnier (KSB-CCB & SUAV-ICB)

Après amendements, le titre du document régional devrait être selon le CESR :

"Politique linguistique en faveur du breton et du gallo en Bretagne"

Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Monsieur le Président du Conseil régional part d'un constat lucide *(ce mot, dès l'étude en Commission, a été supprimé dans la partie "Constat" mais il a été également refusé de la déplacé dans la seconde partie "Observations")* :

- disparition progressive mais inéluctable de la langue et de la culture si rien n'est fait d'urgence
- nécessité de conserver la langue et la culture (y compris le gallo) dans un contexte de mondialisation qui passe souvent par un nivellement des cultures
- volonté des Bretonnes et des Bretons de conserver un patrimoine dont ils voient par ailleurs qu'il joue, sur le plan social, un rôle d'intégration, de cohésion et, sur le plan économique, correspond à un atout réel en matière de développement et d'emploi
- obligations incomplètement assumées de la part de l'Etat, lequel ne craint d'ailleurs pas d'être en contradiction avec les propos du Président de la République

A ce stade, il rappelle un certain nombre de principes dans le cadre desquels il entend inscrire son action :

Trois préalables :

- la promotion de la langue bretonne n'est pas dirigée contre la langue française,
- la politique en faveur de la langue bretonne repose sur l'encouragement et non sur la contrainte,
- la langue bretonne appartient à l'ensemble de la population bretonne

A ceux-ci s'ajoute les références aux grands textes des engagements internationaux (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Charte Européenne, etc.)

De là, le Président du Conseil règional présente un ensemble cohérent de mesures :

- reconnaissance par le Conseil régional de Bretagne de la langue bretonne et du gallo comme langues de la Bretagne aux côtés de la langue française
- poursuite des actions visant au déblocage juridique en faveur de la langue
- mesures concrètes pour assurer l'indispensable enseignement de la langue dans les établissements scolaires, formation spécifique des personnels en conséquence, mesures pratiques de soutien aux communes et aux organismes de production d'outils pédagogiques
- mesures pour assurer la transmission familiale
- mesures pour aider les adultes dans l'acquisition ou la consolidation du bilinguisme
- mesures pour la promotion de la langue dans la vie sociale et publique, notamment à travers les média, la création culturelle, jusqu'à la Collectivité régionale elle-même

Ce plan évoque enfin les modalités d'application et l'évaluation de cette politique linguistique.

Observations du CESR

Le Président du Conseil Régional prend soin d'expliquer en quoi ce Plan linguistique ne déroge ni aux principes de laïcité ni aux missions spécifiques du service public, lesquelles ne sont pas complètement assumées par l'Etat qui n'a pas respecté ses engagements pris dans le cadre du CPER. Rappelons que dans le premier degré, l'objectif d'ouverture de 24 classes par an n'est pas atteint et que le nombre de professeurs des écoles formés pour l'enseignement du breton est toujours insuffisant. Dans le second degré, la continuité 1er-2nd degré n'est pas partout effective même si l'on peut noter un progrès dans la parité horaire. Cette année, l'affectation en Bretagne d'enseignants volontaires pour enseigner leur discipline en breton s'est mieux passée que l'année précédente mais ces affectations ne sont que provisoires.

Dans la partie " enseignement " du Plan, nous proposons de voir préciser que dans le cas de recrutement de suppléants, celui-ci devrait se faire dans une perspective de qualification et de titularisation des personnels engagés, grâce au tutorat et au suivi par les conseillers pédagogiques bilingues. Par ailleurs, nous pensons que le texte devrait mieux insister sur le risque de rupture de continuité de la filière bilingue au niveau du second degré. En effet, il ne peut pas y avoir de " vivier " en licence si l'amont n'est pas correctement assuré. Par conséquent, il est capital que la Région puisse exercer sa vigilance auprès du Rectorat afin que les élèves ayant entamé un cursus bilingue ne soient pas contraints de l'abandonner dans la suite de leurs études.

Dans la partie ressortissant à l'usage hors du cadre scolaire, le Plan s'appuie sur l'existant (tant en ce qui concerne les pratiques que les diverses structures) pour rendre celui-ci à la fois plus cohérent, plus dynamique et plus efficace dans la réalisation des objectifs. Parallèlement, la référence aux médias et les encouragements à la création traduisent bien la modernité de cet engagement.

En définitive, le Plan qui nous est proposé se veut fondé sur une réception ouverte des grands textes internationaux et en particulier européens relatifs aux Droits de l'Homme.

Amendement proposé par l'un des 2 représentants UNSA, amendement adopté (la fin de l'amendement est une proposition d'un élu CGT de le compléter, voire de l'atténuer) :

Il omet cependant de citer la Constitution française. Le CESR souhaite que cette politique linguistique en faveur du breton et du gallo en Bretagne respecte le premier alinéa de l'article 2 de la Constitution française qui dispose que "la langue de la République est le français" ainsi que les textes fondamentaux en vigueur relatifs au respect et à la protection des langues régionales ou minoritaires.

Il rappelle combien les actions envisagées sont urgentes, qu'elles correspondent aux choix exprimés par les Bretonnes et les Bretons à diverses reprises - *amendement proposé par l'UNSA , amendement adopté* : à ce propos, le CESR ne trouve pas pertinent que soient évoqués, à la quatrième page du document, "les cinq départements bretons" pour la mise en œuvre d'une politique de la Région Bretagne" *(cet amendement proposait dans sa version initiale* : "pour la mise en œuvre d'une politique qui ne serait financée que par les contribuables des quatre Départements administratifs actuels de la Région Bretagne") - et que la Région dispose dans le cadre de la décentralisation d'un droit à l'expérimentation qu'elle souhaite utiliser dans le champ de la culture. Pour autant, dans un souci réel de réussir, ce Plan envisage des mesures à la fois concrètes et souples (mesures à caractère progressif et ne s'appuyant pas sur la contrainte).

Avis du CESR

Conformément aux différents avis et vœux précédemment émis par le CESR en ce qui concerne la langue et la culture en Bretagne, celui-ci émet à nouveau un avis favorable.

Le compte-rendu officiel publié par le CESR se termine par la curieuse mention suivante (pp. 97) :

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité (...?!)

Pour : 41

Abstentions : 31

Contre : 26

N'y a-t-il là qu'une coquille ou bien cela constitue-t-il un vice de forme ?

D'autre part, on s'aperçoit que l'article d'Alain Le Bloas dans le Télégramme ne comportait pas que des approximations ou erreurs sur le déroulement ou les interventions, il donnait en outre un faux résultat quant au vote....

Alain Monnier
Dileuriad KSB er CESR

J'y étais.

Le plus pitoyable, ce ne fut pas la déclaration de Lambert pour FO, égal à lui-même, ce fut celle de la **CFDT dont l'unique intervenant (s'exprimant au nom des 9 représentants de la CFDT donc) a agité la menace d'une dérive nationaliste, en faisant référence à la Corse et au démantèlement de l'ex-Yougoslavie.**

L'esprit de Mai 68 est loin... **Chers camarades qui êtes syndiqués à la CFDT, il est temps pour vous de vous exprimer ou de changer de syndicat.**

Chers salariés de Diwan qui êtes syndiqués à la CFDT (40% paraît-il), sachez que vous êtes bien mal représentés.

A contrario l'intervention de la FSU fut très correcte. L'intervenant a dénoncé la précarisation de beaucoup d'enseignants de l'enseignement bilingue public, une précarisation qui n'a pas d'équivalent au Pays basque et en Occitanie.

Le **CESR s'est, me semble-t-il, discrédité pour longtemps** en adoptant un **amendement insultant pour le Conseil régional** (soupçonné de menées antirépublicaines) et **un autre stupide sur le fond** puisque demandant à la fois de maintenir l'article 2 de la Constitution française en l'état (monolinguisme institutionnalisé) et à la France d'adhérer aux textes internationaux relatifs à la protection des langues. En outre **l'amendement relatif à la Loire-Atlantique est tout bonnement hors sujet** puisque la Charte culturelle de 1977, signée par l'Etat, reconnaît que la question culturelle et linguistique bretonne porte sur les cinq départements de la Bretagne historique. Bref, **le CESR, ou du moins une majorité de ses membres, a fait étalage de son ignorance**.

Fort heureusement, c'est le Conseil régional que les Bretons élisent.

K. Guyonvarc'h

INTERVENTION de M. Alain LE MENN (Union Régionale Interprofessionnelle CFDT)

Le Conseil régional entend se doter d'une politique pour sauvegarder et développer la langue bretonne.
Pour la CFDT cette démarche est en soi légitime et nécessaire.
Les nombreuses références dans ce bordereau aux droits des individus à pouvoir pratiquer toute langue minoritaire de leur choix montrent qu'il s'agit d'une composante fondamentale de la liberté individuelle.
Dans ce sens, la promotion de l'enseignement des langues régionales sous toutes ses formes et sans exclusives reçoivent notre appui pour autant que ses acteurs se situent clairement dans un des cadres contractuels de l'Education nationale.
La formation des enseignants, le développement d'outils pédagogiques, le soutien à la mise en place de classes spécifiques et/ou d'options « langues régionales » constituent un passage obligé pour la sauvegarde des langues régionales.

Les conditions que nous mettons à la promotion des langues régionales, ici principalement le breton, sont ni plus ni moins celles que nous mettrions à toute politique régionale à savoir que :

1) une évaluation des politiques passées, en terme de coûts et d'efficacité est nécessaire avant d'envisager toutes orientations nouvelles
2) les mesures doivent être chiffrées et planifiées
3) les partenariats doivent faire l'objet de conventions avec le Conseil régional en toute transparence et sans exclusive
4) la politique linguistique doit faire l'objet d'évaluations régulières en toute impartialité par des acteurs non parties prenantes
5) les crédits alloués à la politique linguistique doivent être compatibles avec les capacités financières de la Région et s'inscrire dans un nécessaire équilibre entre toutes les composantes de la politique culturelle du Conseil régional

Comme nous l'avions indiqué lors du débat autour de l'auto saisine sur la culture bretonne, la richesse culturelle bretonne s'appuie avec bonheur sur plusieurs piliers que sont son histoire, sa maritimité, son patrimoine architectural, sa création artistique, ses acteurs sociaux, ses synergies, son ouverture au monde, sa cohésion au delà des barrières sociales.
On le voit, si la culture façonne pour partie l'identité, cette identité ne saurait se réduire à la maîtrise de la langue régionale et c'est là qu'une première ambiguité se fait jour de façon transversale au bordereau.
Les notions de langue, d'identité, de culture sont ici très étroitement imbriquées jusqu'à être substituées les unes aux autres au fil du texte.

Autre ambiguité, le champ de la pratique de la langue.
Le diagnostic est chiffré : 304 000 bretonnants dont 20% des habitants de basse Bretagne, qui couvre grosso modo les 3 départements occidentaux de la péninsule. Cela revient à dire que la quasi totalité des bretonnants se trouve en basse Bretagne et que la limite historique de la pratique de la langue, à savoir un axe St Brieuc – Vannes, demeure pertinente.
En d'autres termes, l'existence de foyers bretonnants en Ille et Vilaine ne permet pas pour autant d'établir un lien naturel entre la langue bretonne et l'ensemble du territoire régional. La juxtaposition Langue – identité régionale – territoire n'est pas fondée.
Que dire alors de l'annexion implicite de la Loire Atlantique ! le simple fait d'avoir quelques écoles bilingues à Nantes ou la présence de locuteurs bretons dans la presqu'île Guérandaise nous autoriserait-il à intégrer la Loire Atlantique au nom d'une continuité linguistique ? Il faudrait alors aussi annexer la Seine St Denis , les 14° et 15° arrondissements de Paris , et certaines rues de New York.
Mais foin d'humour déplacé, la question récurrente du 5° département breton, posée à deux reprises pour cette seule session, n'est pas de nature à nous permettre d'aborder sereinement la coopération interrégionale que nous appelons de nos vœux. Cette question du 5° département breton n'a de sens que si elle s'inscrit dans un débat plus large avec les autres régions, dont les Pays de la Loire, sur la taille pertinente des régions, dans une perspective européenne, pour mettre en place des coopérations efficaces.

Une revendication territoriale qui s'appuierait sur des présupposés historiques et une identité « linguistique » dont nous venons de démontrer les raccourcis est porteuse en germe de visées nationalistes à mille lieux des idéaux de la CFDT.
Dans ce bordereau, nous voyons officialiser le 5° département breton et apparaître la notion de pays celtiques, la langue bretonne est désormais placée à égalité avec le français. Verrons nous dans un prochain texte surgir le concept de nation bretonne doté d'une langue officielle et de frontières historiques ?
L'histoire européenne est jalonnée de dérives de cet ordre avec les drames que l'on sait. L'exemple de la Corse et ses poussées xénophobes ne constitue pas non plus un encouragement à poursuivre cette voie.

La Bretagne a mieux à faire que de s'enfermer dans un repli identitaire

Pour la CFDT :
- la Bretagne a besoin de s'ouvrir à l'Europe et au Monde pour se développer et donner un emploi à chacun
- la Bretagne a besoin de construire des synergies interrégionales, en premier lieu avec les Pays de la Loire, dans les domaines des infrastructures, de la recherche, des nouvelles technologies, de l'agroalimentaire, de la mer, de la construction navale et même de la culture.

C'est à cela qu'à la CFDT nous voulons nous atteler avec tous ceux qui le souhaitent , sans arrières pensées et en toute transparence.

Dépêche AFP

Le breton et le gallo reconnus comme "langues de la Bretagne" (PAPIER GENERAL)

RENNES, 17 déc 2004 (AFP) - Le conseil régional de Bretagne a officiellement reconnu vendredi à l'unanimité le breton et le gallo comme "langues de la Bretagne", "au côté de la langue française", dans le cadre d'un plan en faveur du bilinguisme en Bretagne pour sauver les langues régionales.

Présenté jeudi en session plénière par Jean-Pierre Thomin, président de la commission culture, ce plan fait suite à la volonté affichée par la nouvelle assemblée, à majorité de gauche (PS, PCF, PRG, Verts et autonomistes), de défendre et renforcer la langue bretonne.

Par ce plan, la région "s'engage, en recherchant la plus large association de ses partenaires, et en particulier des cinq départements bretons (NDLR: les 4 départements de la Bretagne administrative et la Loire-Atlantique), afin de permettre la pérennisation de la langue et de la culture bretonnes".

Une grande part du projet concerne surtout le breton, même si le gallo est intégré dans le projet, comme "langue romane spécifique à la Bretagne" et "faisant partie au même titre que le breton de son patrimoine culturel".

Le gallo, ensemble de patois dont le nombre de locuteurs est inconnu, souffre en effet "d'un manque de visibilité dans la société bretonne actuelle", concède Jean-Pierre Thomin.

Le conseil régional a par ailleurs demandé "la ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires", regrettant que "l'Union européenne, dont la France, exige cette ratification pour les pays candidats à l'adhésion, alors que la France s'est toujours refusée à le faire".

"Il y a urgence à intervenir. Le breton a été classé par l'Unesco comme langue en danger sérieux d'extinction", souligne Jean-Pierre Thomin.

Mais la situation est contrastée. Si la connaissance et la pratique de la langue sont en déclin - 300.000 locuteurs, dont 64% ont plus de 60 ans -, le nombre d'enfants en filières bilingues est en progression de 10% par an, avec 9.700 élèves recensés en 2004 dans les cinq départements.

Si des progrès ont été faits en matière de bilinguisme dans la signalisation routière, l'offre de breton dans l'enseignement, la vie sociale et les médias reste très faible, analyse la région.

"Réalité historique et culturelle"

Parmi les propositions, qui n'ont pas été chiffrées, la priorité est donnée à la formation et à la transmission de la langue. La région envisage la formation de 150 enseignants par an, et espère atteindre 20.000 élèves dans les filières bilingues en 2010, "un objectif ambitieux mais réaliste", a assuré le président du conseil régional, Jean-Yves Le Drian (PS).

La région se propose également d'attribuer des dotations aux lycées dispensant des cours de breton ou gallo, soutenir l'association Diwan qui gère des écoles en breton, renforcer la formation des adultes, stimuler la transmission familiale et développer le breton dans le monde du travail, la vie sociale et publique, ainsi que dans les médias (avec notamment la création d'une télévision régionale bilingue).

Le conseil régional souhaite également encourager la création culturelle en breton et en gallo dans l'édition, le théâtre et le chant.

"C'est une décision historique. Merci, au nom de ceux qui ont vécu dans la honte de parler breton ou gallo, et qui sont aujourd'hui réhabilités", a déclaré Naig Le Gars, conseillère régionale UDB (Union démocratique bretonne, gauche autonomiste).

Le président du conseil général de la Loire-Atlantique, Patrick Mareschal (PS), s'est également déclaré satisfait. "C'est l'histoire qui est ainsi faite et de tous temps la Loire-Atlantique a fait partie de la Bretagne, personne ne lui conteste cette réalité historique et culturelle", a-t-il fait valoir.

Sam 18 déc 2004

18.12.04 LE TELEGRAMME

Langue bretonne. Le plan de sauvegarde voté

Des caméras de télé braquées sur les intervenants, des prestations passionnées, des confidences familiales et des souvenirs d'enfance, une jeune femme qui fond en larmes et quitte la salle : non, nous ne sommes pas sur le plateau de la Star Ac'mais dans l'amphithéâtre du conseil régional où le débat sur la langue bretonne a atteint des sommets d'émotion encore jamais atteints ici.



● « Une Bretagne réconciliée avec ses langues et sa culture », qui assurerait le développement du bilinguisme : c'est l'objectif du plan présenté hier au conseil régional, et voté à l'unanimité. (Photo d'archives Le Télégramme)

La politique linguistique de la Région, présentée la semaine passée à Pontivy (56) devant les acteurs culturels bretons, comporte une série de propositions constituant un plan de sauvetage de la langue.

« L'héritage sans honte et sans complexe »

Ses objectifs : obtenir la reconnaissance légale du breton, stabiliser le nombre de locuteurs, permettre à ceux qui le souhaitent d'apprendre et de pratiquer la langue, et favoriser l'usage du breton populaire dans la vie sociale. Ses pistes d'action : le développement de l'enseignement bilingue, la formation pour adulte, l'encouragement de la transmission familiale, la diffusion sur les ondes, le soutien à la création culturelle en breton. Sa méthode : agir en étroit partenariat avec les cinq départements (la Loire-Atlantique a exprimé sa volonté d'être partie prenante), en associant les communes et les acteurs associatifs.

« Ce qui vous est proposé aujourd'hui, c'est une Bretagne réconciliée avec ses langues et sa culture. C'est une Bretagne qui assume son héritage sans honte et sans complexe », a résumé Jean-Pierre Thomin, au terme de sa présentation en français et en breton.

Comme le rapporteur, la plupart des 14 intervenants se sont exprimés dans les deux langues, certains avec quelque facilité (l'assemblée compte une dizaine de bretonnants), d'autres se contentant d'émailler leurs propos de quelques locutions bretonnes.

Certes, le jeu politique habituel a été respecté, les élus exprimant critiques (bien légères) ou encouragements enthousiastes selon leur appartenance politique. Ainsi, l'opposition a-t-elle exprimé quelque inquiétude face à la dérive financière possible d'un plan encore non chiffré. Ce qui ne l'a pas empêchée de le voter, et de lui valoir ainsi une belle unanimité politiquement riche de sens et de force.

Témoignages

Mais c'est surtout la sensibilité des propos - des témoignages plus que des déclarations - qui ont marqué la séance. « Je n'ai pas parlé breton depuis près de 50 ans », devait confier Louis Caradec (UDF), en s'y remettant. « C'était ma langue maternelle. A l'époque, c'était une tare et on s'empressait de l'oublier ». « C'est un débat historique et une réparation historique », s'est exclamée Naig Le Gars (gauche alternative). « C'est aujourd'hui la réhabilitation de ceux qui ont vécu la honte de parler breton ».

Plus vindicative, Françoise Louam (UMP) s'en est prise au président Le Drian qui ne s'est pas mis lui-même au breton, et à « ces instituteurs socialistes et bêtement jacobins qui nous ont interdit de parler breton à l'école ». Ça ne l'a pas empêchée de voter pour le plan de sauvetage de cette langue.

Alain Le Bloas

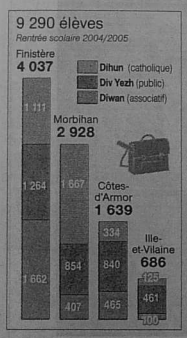
Le bilinguisme dans sa maison

Parlera-t-on à nouveau breton dans l'enceinte régionale, autant qu'on l'a fait hier ? C'est assurément le vœu de Jean-Pierre Thomin, président de la commission culture et patrimoine au conseil régional et c'est inclus dans son plan. Même si, là comme ailleurs, il est exclu d'imposer une pratique obligatoire, le conseil régional veut mettre en œuvre le bilinguisme dans sa propre maison. On devrait en trouver bientôt l'illustration dans ses publications, sa signalisation, son plan de formation du personnel, son organisation interne (création d'un service « langue bretonne »), et l'évolution de son « bras armé » que constitue l'Office de la langue bretonne. Ce dernier devra changer de statut. En devenant un Etablissement public de coopération culturelle associant la Région, l'Etat et les cinq départements, il prendra une dimension nouvelle qui ne pourra que conforter son rôle d'outil de la politique linguistique régionale.

Ouest-France
18-19 décembre 2004

La Région engage une « politique linguistique pour la Bretagne »

Pas une voix n'a fait défaut pour le breton







Archives OF, Jérôme Fouquet et Béatrice Le Grand

Jean-Pierre Thomin, PS, et Françoise Louarn, UMP. Didier Le Buhan, PS, et André Lespagnol, divers gauche ; Naïg Le Gars, UDB, et Louis Caradec, UDF.

Pas une voix n'a fait défaut. Le projet de « politique linguistique pour la Bretagne » présenté par Jean-Yves Le Drian a été approuvé, hier, par l'ensemble des élus du conseil régional au terme d'un débat qualifié d'historique par certains.

« Merci, monsieur le président, au nom de tous ceux qui ont vécu dans la honte de parler breton ou gallo... »

Il s'en est fallu de peu que la bretonnante Naïg Le Gars (UDB) ne verse quelques larmes en ponctuant son intervention à l'adresse de Jean-Yves Le Drian. Le long débat sur le plan de sauvetage du breton prenait fin. Émotion partagée sur les bancs de l'assemblée régionale, de gauche à droite. Trois quarts d'heure auparavant, Louis Caradec, le maire finistérien (UMP) de Plougonvelin, avait un peu titillé la corde sensible, lui aussi, en troussant **« pour la première fois depuis 55 ans »** quelques mots en breton : **« Cette langue est en danger. C'est un patrimoine à sauver. »**

Voilà. C'est fait. À l'unanimité, le conseil régional a donc donné son accord pour lancer sur ses rails une nouvelle « *politique linguistique pour la Bretagne* ». Le socialiste Jean-Pierre Thomin, qui a beaucoup mouillé sa chemise pour faire avancer le dossier, a dit et répété que le plan en gestation recouvrait **« un ensemble d'actions balayant tous les champs d'une politique linguistique »**. Ça signifie des mesures pour assurer l'enseignement bilingue *(1)*, former des personnels en conséquence et promouvoir la langue dans la vie sociale et publique. Notamment, *via* la création culturelle et les médias audiovisuels.

« À réparation historique, débat historique », se réjouit Naïg Le Gars. **« Prochaine étape : la ratification de la charte des langues minoritaires »**, estime Jean-Claude Lessard (PS). **« Tout ça suppose une politique globale de formation d'enseignants »**, enchaîne le divers gauche André Lespagnol. **« On vote pour ce grand catalogue de bonnes intentions, mais rien n'est encore programmé, ni évalué »**, tempère la bretonnante Françoise Louarn (UMP). **« Loin d'être passéiste**, recadre le socialiste Didier Le Buhan, **ce texte s'inscrit dans une dimension d'avenir... »**

Quelques bémols pourtant. Il y a huit jours, le conseil économique et social s'était étonné face à l'impression donnée par l'exécutif de lier la défense du breton (et aussi du gallo) à la reconstitution de la Bretagne historique. **« Le conseil général de Loire-Atlantique nous a fait savoir qu'il souhaitait participer à la mise en œuvre de cette politique linguistique »**, relève simplement Jean-Yves Le Drian. Quant aux objections sur l'absence de budget, c'est Jean-Pierre Thomin qui répond : **« Ça fait partie des chantiers qui restent ouverts. On y travaille. »** Chacun en a pris note, sans risquer de briser le consensus du jour. Premières initiatives annoncées en 2005.

Alain GUELLEC.

(1) Objectif : 20 000 élèves bilingues scolarisés à l'horizon 2010 et non 2020, comme indiqué par erreur dans notre édition de mardi. Aujourd'hui, en prenant en compte la Loire-Atlantique, Diwan scolarise 2 825 élèves ; Div Yezh, 3 549, et Dihun 3 285.

Kuzul Sevenadurel Breizh
Conseil Culturel de Bretagne

Un nerch evit bodañ, klenkiñ, kas war-raok
une force pour rassembler, promouvoir, progresser

COMMUNIQUE

Reconnaissance officielle du breton et du gallo : un atout pour l'avenir

Le Conseil Culturel de Bretagne salue le vote historique, à l'unanimité du Conseil Régional de Bretagne, du "plan de politique linguistique".

C'est la première fois qu'en France une région donne à ses langues régionales, le breton et le gallo, une reconnaissance officielle au côté du français, et affirme sa volonté politique d'assurer leur pérennité.

Ainsi la Bretagne rejoint le concert de tous les autres pays européens qui reconnaissent leur diversité linguistique comme un patrimoine à préserver et un atout pour l'avenir.

Par ce vote, la Région se met au diapason du droit international, respecte la démocratie et l'expression de sa population, se donne l'ambition de maintenir et développer sa richesse culturelle, son identité, sa créativité, et à travers le bilinguisme, de favoriser l'accès aux autres langues et l'ouverture au monde.

Il appartient maintenant également à la France, dans la logique des déclarations du Président Chirac qui défend le droit des minorités dans le monde, comme tout récemment à propos de la Turquie, d'appliquer les même principes et de mettre à profit la prochaine modification de la Constitution, pour la conformer au droit international et ratifier la Charte européenne des Langues régionales ou minoritaires.

Vendredi 17 décembre 2004

KUZUL SEVENADUREL BREIZH / CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE
7, straed Jeneral Guillaudot – 35069 Roazhon cedex
7, Rue du Général Guillaudot – 35069 Rennes cedex
Tél / fax : 02 99 87 17 65
Postel / courriel : ksb.ccb@wanadoo.fr Lec'hienn / site : http://www.kuzul.org

Institut d'Estudis Occitans

Mr Jean-Yves Le Drian
Président du Conseil Régional de Bretagne
Conseil Régional de Bretagne
283 Av. du Général Patton, CS 21101
35711 RENNES cedex 7

Tolosa, Toulouse, le 20 décembre 2004,

Monsieur le Président,

Je souhaite, au nom de l'Institut d'Estudis Occitans, vous adresser nos sincères félicitations pour le vote du projet de politique linguistique qui a eu lieu la semaine dernière au Conseil Régional de Bretagne. En effet, nous considérons que ce texte est un encouragement très important pour tous ceux qui travaillent en faveur des langues minorisées en France.

Nous saluons particulièrement l'unanimité du vote. C'est un événement ; c'est sans doute une page de l'histoire de la Bretagne qui se tourne grâce à ce vote. Ce texte marque clairement la décision des élus bretons de prendre en charge leur langue. C'est un héritage qu'il faut transmettre aux générations futures afin qu'elles le développent. La population reçoit ainsi un message de ses élus qui lui indique que la langue appartient à tous.
Je vous prie de bien vouloir exprimer aux élus bretons, au nom des promoteurs de l'occitan, nos félicitations sincères.

Nous saluons aussi les associations bretonnes qui, depuis des années, ont réalisé un travail gigantesque pour que la langue ne meure pas, pour qu'elle se parle, s'enseigne, s'écrive, s'édite, s'écoute et puisse se voir.

Je voudrais enfin vous dire à quel point nous comptons sur votre exemple pour convaincre les présidents des régions occitanes qu'il leur faut se diriger vers la mise en place d'un projet semblable. Des signes nous laissent penser qu'ils se préoccupent de la question, qu'ils s'interrogent sur la façon de travailler. Il ne fait aucun doute que votre projet pourra leur servir de base de réflexion. Pour notre part nous en ferons usage.

Je vous prie, Monsieur le Président, de croire à l'expression de mes sentiments respectueux.
Vos pregui tanben de creire a mas salutacions occitanas e desiri a tots los bretons una annada 2005 jos lo signe de la renaissença lingüistica e culturala.

Lo president

David Grosclaude

Institut d'Etudes Occitanes – 12 rue du Faubourg Bonnefoy, 31500 TOULOUSE
T / F 05 34 44 97 11 ; ieonacionau@hotmail.com
Association loi 1901 (1945) n°329 243 653 00030
Reconnue d'Utilité Publique (1949), Agréée Jeunesse et Education Populaire (1986)

Kendalc'h Saverne miz Hedro 2004-11-06 (Armelle Ar C'hozh)

Ma n'eo ket heñvel an doare da gerzhout en holl rannvroioù, n'eo ket disheñvel ar c'hudennoù :

- **Ar c'henstrivadegoù** :mankout a ra tud evit tremen ar c'henstrivadegoù.
- Ret eo **derc'hel ar gelennerien war o fostoù**, ha dreistholl mirout ouzh ar PE nevez a guitaat an hentad.
- Ret eo kaout **ur stummadur a-zoare** koulz evit ar stummadur kentañ hag ar stummadur dibaouez.
- **Binviji kelenn a-feson** a fell deomp implij evit labourat er c'hlasoù.
- Kaout **un hentad eus ar skol vamm betek al lise** : ur pal evit an holl
- **Mont war-raok buan** ivez evit kaout un niver a dud gouest da gomz flour ha bezañ kad da zaremprediñ e Brezhoneg er maez eus ar skol …

An diskoulmoù bet ijinet eta, n'int ket memes re e pep lec'h.

- Evit **kreñvaat rummadoù ar re yaouank** a c'hellfe tremen ar c'henstrivadeg ispisial :
 . Evit ar rannvroioù tost ouzh broioù all e c'helljont mont da glas « native speakers » en tu all d'an harz.
 . Evit ar vretoned eta eo ret kreñvaat ar stummadur war ar yezh pe er skolioù meur, pe er c'hevredigezhioù pe c'hoazh er greizenn Kelenn a benn da gaout brezhonegerien kad da dremen ar c'henstrivadeg. Koñjeoù stummadur a c'hell bezañ kinniget ivez d'ar re mennet mat.

- Digeriñ an **eil kenstrivadeg diabarzh** e pep lec'h (e lec'h zo ezhomm) a vefe mat. Ober eus ar genstrivadeg-se ur gwir arnodenn vicherel, o terc'hel kont eus an diouer a amzer o deus ar skolaerien evit en em prientiñ.

- Evit **ar stummadur dibaouez** eo ret sevel stajoù daoust an diouer a arc'hant a zo en deskadurezh : stajoù war ar vicher a benn da lakaat ar skolaerien da brederiañ war o zoareoù kelen, stajoù war ar yezh koulz evit ar « re nevez », o dije c'hoant ober al lamm evit kelenn e Brezhoneg hag ivez evit ar « re gozh », dreistholl ar re a zo o labourat un tammig o unan, evit « souban » anezho hag evit mont pelloc'h gant ar yezh. (E Bro Elzas e vez graet eskemmoù gant Bro Alamagn)

- Disheñvel eo **an dafar kelenn** hervez ar rannvroioù. Ma 'z oe bet kavet un diskoulm e Breizh hag en Euskadi gant TES hag Ikas, kreizennoù o deus liammoù kreñv gant ar CRDP anezho, n'eo ket memes tra er Reter : implijet e vez levrioù Bro Alamagn pe krouet e vez dafar. Troidigezhioù ne vezont ket graet kalz. E Cataluna e vez implijet ivez levrioù « estren ».

- Kollet e vez bugale en ur dremen **eus ar c'hentañ d'an eil derez** : krog omp da brederiañ e Breizh war ar gartenn a vo ret deomp sevel a benn da zigeriñ klasoù, skolioù ha war lec'h skolajoù : ur chañter dirazomp. Er Rannvroioù all n'int ket degouezet d'ar poent-se war a-seblant.

- N'ez eus **gwir plan diorren** ebet evit ar yezhoù minorelaet nemet er (rann)vroioù o deus ur galloud politikel kreñv : diaezet eo ar galloud-se war ur gwir youl a-berzh ar boblañs (Korsika, Bro Euskadi…).
 Peadra d'en em soñjal e-keñver ar goulenn sokial e Breizh…

- **Ur greizenn stummañ a-ratozh** a zo un dra vat : pa vez sellet ouzh ar sifroù e vez gwelet eo aesoc'h d'ur PE1 tapout ar genstrivadeg ispisial ur wezh tremenet e vloavezh stummadur gentañ en ur greizenn e-giz ar CFEB Guebwiller pe hini St Brieg. Barredigezhioù war ar yezh, ha kentoc'h implij ar yezh er vuhez pemdeziek eo ret kreñvat er c'hreizennoù. Muioc'h a stummerien a-ratozh ? Muioc'h a zanvezioù kelennet er yezh 2 ? Ur greizenn distag da vad ?
 Pa n'eo ket disheñvel da vad ar vicher skolaer unyezhek hag hini skolaer divyezhek, eo ret memes tra d'ur skolaer divyezhek bezañ prederiet war e vicher eus un tu, ober gant an eil yezh er vuhez pemdez hag en e labour d'un tu all.

- **Evit ma chomfe ar skolaerien divyezhek war o fost** ez eus daou doare da welout an traoù (a c'hell mont asambles)
 . Rediañ ar skolaerien tapet ar genstrivadeg ispsial ganto da chom war ur post divyezhek, 5 ploaz ? 10 vloaz ?
 . Sevel hentadoù kreñv ha plijus gant nebeutoc'h a liveoù ha muioc'h a zafar kelenn hag evel just kreskiñ ar rouedad evit ma kavfe ar re yaouank (hag ar re all) ha dreistholl merc'hed yaouank prest da gaout bugale, ur post nepell diouzh o zi.

Ober eus ar skolarien divyezhek, skolaerien ispisalized, ya evel just : e-keñver ar yezh paneve nemet an dra-se.
Kaout postoù merket ? merket int c'hoazh.
Kaout ur statud a-ratozh ? Pe hini ?
N'eo ket sur e vefe un dra vat er skolioù, e-keñver ar skolaerien all, dreistholl er rennvroioù « ur mestr/ur c'hlasad »
Ur mestr / ur yezh ? perak ket ?
.... gant ma vo bras awalc'h ar skolioù evit kaout div wezh ar memes live (pe d'an nebeutañ ar memes kelc'hiad !) war ar memes lec'h.
… gant ma vo amzer evit sevel eskemmoù frouezhus.
…. gant ma vo an daou skolaer skolaerien divyezhek pe d'an nebeutañ gant ma ne vo ket ur sell diprizius war ar pezh a ra ar skolaer divyezhek yaouank flamm…

Kasit ho soñj…

Congrès professionnel Lehrer

« Les compétences pédagogiques requises »

Enseigner une langue régionale requiert-il des compétences pédagogiques spécifiques ? Ou les compétences requises sont-elles identiques à celles qu'appelle l'enseignement d'une langue dite "maternelle" ou "nationale" ou bien simplement assimilables à celles requises pour l'enseignement d'une langue "étrangère" ?

En d'autres termes, le statut singulier de la langue régionale – ni langue nationale ni langue étrangère – et son ancrage socioculturel singulier lui aussi ne crée-t-il pas pour l'enseignant une situation pédagogique qui demande des savoirs, des savoir-faire et peut-être un savoir-être professionnels dont les formations initiale et continue devraient lui donner les clés ?

Le métier de "maître de langue régionale" ne souffre-t-il pas du manque d'un mode opératoire spécifique ?

Présentation de l'intervention

UGB- Unvaniezh ar Gelennerion Brezhoneg/ Union des Enseignants de/en Breton- est une association regroupant les enseignants qui enseignent en langue bretonne qu'ils soient dans l'enseignement primaire, secondaire, ou dans l'enseignement pour adultes, dans les filières de l'enseignement public, l'enseignement privé catholique, ou l'enseignement associatif Diwan. Il s'agit donc d'un regard très large sur l'enseignement bilingue avec une recherche de mise en syrtergie des travaux des uns et des autres.
Cette intervention sera l'intervention d'une actrice de terrain, conditionnée par la formation suivie à l'Ecole Normale et le parcours effectué depuis, qui m'a amenée à apprécier le premier degré de l'enseignement public dans toute sa diversité, des tout-petits de l'école maternelle, au cycle 3, en passant par les ZEP ou la direction d'école pour aujourd'hui enseigner en cycle 1/ cycle 2 en classe bilingue.

Enseigner une langue régionale requiert-il des compétences pédagogiques spécifiques ?

Qu'est-ce qu'une compétence pédagogique ?
Pédagogie : Théorie, science de l'éducation ;
Ensemble des qualités du pédagogue, de celui qui sait enseigner, expliquer.
C'est donc une compétence que l'on pourrait nommer de transversale en opposition aux compétences disciplinaires et linguistiques.

Donc la question devient en quoi le fait d'enseigner en classe bilingue demande des compétences transversales particulières ?
Et par là même en quoi les classes bilingues sont-elles particulières ?

Fonctionnement des classes bilingues en Bretagne :

Les classes bilingues en Bretagne fonctionnent sur le modèle un maître, une classe, deux langues système auquel nous sommes très attachés. (voir annexe : « Panorama des diverses formes d'enseignement du breton dans le système scolaire » Jean-Dominique Robin, avril 2003)

L'enseignant se trouve en charge donc de toutes les disciplines et mène les apprentissages dans les deux langues en poursuivant un objectif final : conduire les enfants à un bilinguisme équilibré à la fin de leur scolarité primaire.

Les déclinaisons en amont sont assez diverses selon les équipes d'école pour atteindre cet objectif. Les divers textes réglementaires, -ainsi que les nouveaux programmes- n'ont pas toujours permis d'éclairer davantage les équipes.

En général, on trouve un fonctionnement en immersion à l'école maternelle- je ne fais ici pas de distinction entre immersion totale ou partielle-, une plus grande présence de la langue française au cycle 2 due à l'introduction du code tout d'abord en français, et au cycle 3 un fonctionnement modulé permettant d'atteindre l'objectif final.

Les classes bilingues sont intégrées à des écoles comportant d'autres classes dites monolingues, sauf en ce qui concerne 3 d'entre elles (2 en Côtes d'Armor, 1 en Finistère).

Place de la langue bretonne :

Le breton souffre encore d'une image passéiste au sein d'une frange de la population, qui voit en l'anglais une meilleure planche de salut. C'est sûrement une des grandes différences qui caractérise le breton face à une langue qui trouve son alter ego au-delà des frontières.

Par contre ***la culture n'a jamais été aussi vivante ni ouverte qu'aujourd'hui*** que ce soit en danse et musique traditionnelle ou encore à travers tous les métissages d'une musique sans cesse en évolution, sans oublier le théâtre en langue bretonne.

C'est sur cette richesse que la langue bretonne s'appuie aujourd'hui pour se développer. Les liens existant entre la langue et les autres domaines culturels se sont renforcés, grâce notamment à l'existence de maison de pays et fédérations d'associations regroupant les différentes structures.

Il était important de faire ce point sur le fonctionnement pour comprendre en quoi les enseignants bilingues en Bretagne doivent disposer d'une formation spécifique :

- a) des classes intégrées.
- b) une classe fonctionnant avec un enseignant.
- c) une langue qui s'appuie sur la richesse culturelle de son territoire.

a) Il est parfois difficile de faire coexister des classes bilingues et monolingues dans le même espace et notamment quand le développement d'une filière se fait au « détriment » de l'autre. Les points de friction ou de conflits sont fréquents. Les PE doivent être conscients de ces difficultés et faire preuve à la fois d'ouverture et de détermination

Ce fonctionnement de classes bilingues au sein d'une école accueillant également des classes monolingues impose aux enseignants d'être vigilants quant aux relations avec les collègues pas toujours enclins à accepter l'existence de classes bilingues. La participation effective au projet d'école, aux conseils de cycles de façon verticale –avec les autres collègues bilingues- mais également de façon horizontale avec les collègues monolingues enseignant au même niveau est indispensable au bon fonctionnement de la filière.

Le fonctionnement d'écoles bilingues à part entière –comme dans les écoles associatives Diwan- outre le fait que cela favorise l'emploi du breton comme vecteur quotidien, permet de lever une part de ces difficultés.

b) L'enseignant de classe bilingue doit entretenir des rapports constants avec les familles. Les allers-retours doivent être fréquents ; les parents ont souvent besoin d'être rassurés, les démarches régulièrement expliquées, car forcément novatrices.

Il est important que l'enseignant bilingue sache se mettre à la portée et à l'écoute des parents.

L'inquiétude se cristallise au niveau de l'apprentissage de la lecture, puis au cycle 3 quand le niveau linguistique des enfants dépasse celui de leurs parents.

En ce qui concerne l'apprentissage de la lecture il est important que l'enseignant de classe bilingue ait une formation solide afin d'être à même de répondre à cette inquiétude et que son enseignement soit basé sur un fondement didactique de qualité.

Il en va de même au niveau du cycle 3. L'enseignant doit pouvoir répondre aux inquiétudes exprimées, qui se situent là plus souvent en mathématiques, en expliquant qu'un concept dans une langue ou une autre reste un concept…

La mise en place de liens de qualités avec les familles est une des clés de l'enseignement bilingue, l'enseignant devant être capable de rassurer, d'expliquer, mais aussi de rappeler son professionnalisme en la matière.

c) La langue bretonne est indissociable de la culture bretonne en général. Elles se nourrissent l'une de l'autre. La langue bretonne est présente dans le quotidien que ce soit dans les noms de famille ou de lieux qui eux-mêmes sont issus de l'histoire locale. Elle s'exprime à travers les chants et les danses, la musique, jusqu'aux jeux traditionnels possédant leur vocabulaire spécifique et concerne donc de nombreux domaines disciplinaires que l'on rencontre à l'école primaire.
On connaît le poids de l'histoire dans la construction de l'individu. « Sans hier et sans demain aujourd'hui ne serait rien » disait Pêr Jakez Helias. Il est important que l'enseignement bilingue garde un ancrage populaire.
Sans rentrer dans le débat de langue « vraie » ou de langue « chimique », il est important qu'un ancrage dans le vécu des familles subsiste. Donner du sens aux apprentissages est un élément essentiel de réussite. L'enfant doit reconnaître dans la langue qu'il entend à l'école, les intonations du parler local. Le lien entre l'école et le milieu environnant doit être préservé par les enseignants surtout dans les toutes premières années d'enseignement. Par la suite une certaine distance peut s'installer permettant les échanges et l'acquisition d'un vocabulaire plus étendu.
Faire de la langue bretonne un élément de la culture vivante est un véritable défi que tous les professeurs d'école bilingue doivent avoir à l'esprit.

Conclusion
Des liens de qualité au sein de l'école avec la constitution de conseil de maîtres et conseils de cycles, des relations privilégiées avec les parents, un enseignement ancré dans la réalité et le vécu des familles qui prenne en compte l'histoire…. Ne s'agit-il pas là de compétences souhaitables chez tous les enseignants, bilingues et monolingues ?
Plutôt que de parler de compétences particulières aux classes bilingues, **les classes bilingues n'agissent-elles pas comme révélateur de compétences qui seraient indispensables aux enseignants bilingues et nécessaires aux autres enseignants ?**

Armelle Ar Chozh. 28.11.04

« Le concours de professeur des écoles "langues régionales" *(enseignements intensifs et immersifs)* : bilan et perspectives »

Le Concours de recrutement des professeurs des écoles "voie régionale" est sans conteste une avancée positive. Quel bilan faire aujourd'hui de sa courte existence ? Points forts, points faibles, lacunes…Quels aménagements y apporter pour une plus grande efficience ? Comment en exploiter mieux, dans toutes les académies, toutes ses ressources ? Sur quelles perspectives institutionnelles nouvelles l'ouvrir ?

Présentation :
Remerciements à Mr Stefan Moal, professeur de breton à l'IUFM, site de St Brieg, et Mr Ronan L'Hourre coordonnateur du CFEB –centre de formation aux enseignements en breton-, pour leur contribution.
Les arguments que je vais développer sont ceux dont ils ont bien voulu me faire part.

Bien que le nombre de postes mis au concours ait toujours été en deçà des promesses, notamment celui qui est mentionné dans la convention additionnelle au contrat de plan, cela a permis **un accroissement sans précédent du nombre de PE bilingues** sur le terrain (en moyenne 25 au lieu de 3 précédemment).
L'ouverture du concours interne spécial a permis à des instituteurs suppléants d'avoir accès à la formation et donc à la titularisation en tant que professeurs des écoles.
La liste complémentaire a été également ouverte permettant des ajustements de rentrée.
Toutefois, cette politique n'a pour le moment pas permis d'éteindre l'enseignement précaire - qui n'existe qu'au niveau de l'enseignement bilingue en Bretagne-.
Enfin, le concours a été ouvert en Loire Atlantique mais une seule fois malheureusement, la Loire Atlantique n'étant pas rattachée à l'académie de Rennes.

Le concours ne prend en compte **la dimension bilingue qu'au niveau de la connaissance de la langue** et ce, de façon limitée.
Les épreuves de breton sont ajoutées à la maquette, au lieu d'y être intégrées d'où surcharge

inutile.

Ces épreuves sont **des épreuves de langue** (type bac), au lieu d'être des épreuves en langue.

Il existe un problème au niveau des jurys notamment en ce qui concerne l'épreuve professionnelle. Il serait souhaitable que les jurys soient spécifiques afin que la dimension bilingue du métier soit réellement prise en compte même si depuis 2004 – et ce sous la pression de l'UGB notamment- les jurys comportent un membre issu de la filière bilingue. On sait que l'administration de l'Education Nationale à travers ses IEN n'est pas forcément favorable à l'enseignement bilingue –loin s'en faut !- et certains candidats ont du faire face à une hostilité patente.

Il faut remarquer que dans sa grande logique, l'Education Nationale qui venait de déclarer ces candidats inaptes à recevoir une formation, les réembauchait dans les semaines suivantes en tant qu'instituteurs suppléants, donc directement sur le terrain…

Il faudrait sans doute que **l'architecture du concours corresponde mieux à la réalité de l'exercice du métier en classe bilingue** (parité des 2 langues dans les épreuves).

Cela pourrait donner

- une épreuve d'admissibilité en "langues d'enseignement" = français coef.2, breton coef.2, avec des épreuves en rapport direct avec le métier (type sujets de français)
- une épreuve d'admissibilité en mathématiques (toujours en lien direct avec le métier) où deux problèmes, chacun à coefficient 2, seraient exposés et résolus dans chacune des langues, français et breton.
- en ce qui concerne l'admission, l'épreuve professionnelle pourrait se dérouler en langue régionale : ainsi, on pourrait évaluer à la fois les capacités du candidat à s'exprimer en breton et son intérêt et sa connaissance du monde enseignant.

Les difficultés que l'on risque de rencontrer dans l'organisation du concours résident dans le nombre de candidats qui s'y présentent. Le nombre de PE1 bilingue à l'IUFM excède à peine le nombre de postes mis au concours, malgré l'autorisation d'en accueillir le double (quota de 50 bretonnants en PE1, jamais plus de 25 en réalité).

- Faut-il ouvrir des formations bilingues **sur plusieurs sites ?** Certains candidats hésitent à rejoindre le site de St Brieg -où a été installé le CFEB- du fait de son éloignement.
- La question du vivier de candidats se pose et donc de la **formation linguistique en amont de l'IUFM.**

(6 étudiants en première année à l'université de Rennes…)

Nous devons compter beaucoup sur la préformation linguistique mise en place par les associations.

C'est sur cet aspect que les associations de parents et d'enseignants se sont adressées au Conseil Régional de Bretagne.

- Il conviendrait absolument de mettre en place **une politique de développement de l'enseignement bilingue**, avec des ouvertures de sites concertées, des poursuites de filières programmées afin de relayer sur le terrain la demande qui a du mal à s'organiser. Sans cette politique volontariste permettant à chaque famille qui le souhaite de scolariser son enfant en filière bilingue, il ne pourra y avoir évolution de la préformation et de la formation, l'administration répondant au coup par coup, selon ses moyens, à une demande parentale qui se doit d'être particulièrement énergique mais qui ne possède pas forcément toutes les subtilités de la création de filières de qualité.

En 1997, les associations Lehrer (Alsace), Eraskasleak (Pays Basque), UGB (Bretagne), AILCC (Corse), FELCO (Occitanie) avaient mis au point une plate-forme commune décrivant les modalités de recrutement et de suivi des enseignants bilingues. Si le concours spécial a réellement été mis en place, cette plate-forme reste encore aujourd'hui d'actualité tant ce concours spécial est éloigné des attentes qui s'étaient déjà exprimées à cette époque.

Armelle Ar C'hozh. 28.11.04



Armelle Ar C'hozh
Présidente d'UGB
Union des Enseignants de Breton
11, hent Pennkêr Bloaz Vihan
29120 PLoveur

Le 13/12/04

à Monsieur Marc DEBENE
Recteur de l'Académie de Rennes
96, rue d'Antrain
35 044 Rennes cedex

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les dysfonctionnements que nous avons pu constater au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2004/2005 dans les filières bilingues de l'enseignement public.
Certains de ces dysfonctionnements sont loin d'être récents et nous souhaitons qu'une solution puisse être trouvée le plus rapidement possible, en accord avec les collectivités territoriales concernées.

1- dans le premier degré
- Si le nombre de suppléants est en diminution, il reste encore très important. Nous souhaiterions que l'ensemble des besoins en classe bilingue soit couvert par des titulaires tout en facilitant l'accès à la titularisation aux personnels précaires employés actuellement. (mise en place d'un tutorat permettant l'accompagnement sur le terrain, dégagement de temps afin de permettre à ces personnels souvent employés sur des postes difficiles de préparer le concours)
- Le Morbihan ne dispose toujours pas de conseiller pédagogique en langue et culture régionales et ce bien que le support budgétaire existe et que les besoins dans ce département soient importants.

- De nombreux problèmes voient le jour à l'inscription des élèves, notamment en ce qui concerne le financement des frais de scolarisation des enfants issus de communes extérieures à la commune d'accueil, rendant difficile toute prévision fiable. Nous souhaiterions l'établissement d'une carte scolaire de l'enseignement bilingue prenant en compte les paramètres locaux dans le cadre de l'intercommunalité.

2- dans le second degré
- Le système de visio-conférence a été mis en place contre l'avis majoritaire des professeurs. D'après les éléments dont nous disposons, ce système n'a pas fait preuve de son efficacité. Nous souhaiterions que les élèves puissent bénéficier d'un enseignement dispensé par un professeur.
- Le système d'options au collège est opaque pour les familles. Les effectifs parfois faibles trouvent ici une explication. Nous souhaiterions qu'une plus grande clarification y soit apportée et que la langue bretonne apparaisse en LV à raison de deux ou trois heures par semaine.
- On assiste à une certaine érosion des effectifs à l'entrée en sixième dans les filières dites bilingues. Le manque d'information aux familles, l'éloignement du collège lié à l'absence de transport spécifique, le faible horaire dispensé en langue bretonne : autant de facteurs qui découragent les parents et qui divisent en deux l'effectif : d'une part, les enfants dont les familles sont les plus militantes et qui – quitte à faire de la route - se dirigent vers les collèges Diwan ; les familles les moins militantes, pour qui les sacrifices en termes financiers ainsi qu'en terme de temps passé sur la route sont trop importants et dont les enfants abandonnent tout simplement la filière. Le rôle de l'Ecole Publique est pourtant bien d'assurer la continuité des enseignements pour tous les élèves.

Pour l'Union des Enseignants de Breton, il est urgent que l'enseignement de la langue bretonne fasse l'objet d'un affichage clair de la maternelle au lycée, qu'il s'agisse de l'enseignement bilingue ou de l'enseignement optionnel des langues vivantes . Il est nécessaire qu'un réel maillage soit établi afin que chaque famille qui le souhaite puisse scolariser son enfant en classe bilingue, et puisse bénéficier d'une continuité de la filière. Les différents niveaux de décision (politiques ou administratifs) auxquels sont confrontées les équipes d'enseignants compliquent la tâche.
A ce propos, vous trouverez ci-joint la motion adoptée lors de l'assemblée générale d'UGB.

En espérant que ces difficultés puissent trouver une solution rapide, je vous prie d'agréer Monsieur le Recteur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Armelle Ar C'hozh

Mennad bet votet gant bodadeg veur UGB, Plañvour 06.11.04

Les pays, un échelon territorial pertinent pour un maillage équilibré de l'enseignement bilingue breton-français à l'école et au collège

1° **L'accès à la langue bretonne** et le bénéfice d'un bilinguisme précoce doivent être garantis également pour tous les enfants de Bretagne.
La promotion de la langue bretonne à l'école et dans la vie publique relève en premier lieu, et sans exception, de la responsabilité de toutes les collectivités territoriales de Bretagne.

2° **Les frais de scolarisation** dans une filière bilingue breton-français ne doivent pas rester à la charge de la seule commune d'accueil.

3° Ces frais doivent être **assumés solidairement et équitablement par toutes les communes** du territoire concerné,

4° **Les Pays** pourraient être un niveau territorial pertinent de mise en place de pôles d'enseignement bilingue, constitués par :

a) L'implantation de sections d'enseignement bilingue dans **au moins un, voire deux collèges par Pays**, en fonction de leur étendue géographique.

L'éloignement du collège/pôle de rattachement par rapport à l'école élémentaire ne doit pas excéder 20 kilomètres ou une demi-heure de trajet.

b) L'alimentation de ces sections secondaires par **des pôles d'enseignement élémentaire** implantés chacun dans une commune relevant d'une CDC différente.
Aucun argument pédagogique ou administratif ne justifie d'imposer à ces pôles un nombre de classes inférieur à celui d'une école monolingue.

UGB est donc favorable à la montée en puissance de filières élémentaires bilingues consistantes, y compris d'écoles bilingues à part entière.
Les évaluations menées dans les états où l'enseignement bilingue bénéficie d'une réelle considération ont en effet clairement établi que la réussite d'un projet d'enseignement bilingue est étroitement liée à l'extension de ce bilinguisme à l'ensemble des situations de communication entre enfants et adultes et entre adultes eux-mêmes au sein de l'école.

Pour ces pôles tant élémentaires que secondaires, un transport spécifique doit être organisé, dont le surcoût sera pris en charge par les Conseils généraux.
Seront également organisés des visites et échanges entre établissements pour faciliter les liaisons GS/CP et CM2/ 6ème dont le coût sera également pris en charge.

c) Des **classes maternelles bilingues de proximité**, dans l'école accueillant un pôle élémentaire bilingue, voire également dans les écoles de sa périphérie si les effectifs potentiels le justifient.

La cohérence et l'efficacité pédagogique d'une scolarisation en classe maternelle bilingue impose le recrutement et l'affectation dans ces classes d'ATSEM faisant preuve d'une maîtrise courante de la langue bretonne.
Leur recrutement et leur rémunération pourraient être également assumés de manière solidaire par les CDC, par le Pays ou par tout autre EPCI.
Leur formation permanente en langue bretonne devrait pouvoir bénéficier d'aides du Conseil Régional.

DIV YEZH BREIZH

Association de parents d'élèves pour l'enseignement du breton à l'école publique.
10 rue Abbé Gibert 22110 ROSTREN
Tel/Pg 02 96 29 23 33 – fax 02 96 29 34 66
Postel-mail : DIV.YEZH.Breizh@wanadoo.fr

PLAN DE DEVELOPPEMENT
Demandes d'ouvertures second degré
« 9 collèges pour septembre 2005 »

Bases réglementaires de la demande :

- **la circulaire 2001-167 du 05/09/2001 modifiée par la circulaire 2003-090 du 05/06/2003** « modalités de mise en œuvre de l'enseignement bilingue à parité horaire » reste le texte fondateur de référence. Elle fixe les principes suivants :
 « La continuité du cursus bilingue au collège et au lycée doit être organisée »
 « Dans le prolongement de l'enseignement à parité dispensé dans les écoles et de manière à en assurer la continuité nécessaire, des sections "langues régionales" sont mises en place au collège. Leur implantation doit s'effectuer dans le cadre d'un bassin de formation en étroite articulation avec le réseau d'écoles assurant ce type d'enseignement.»
 « Ces sections offrent un enseignement de langue et culture régionales de trois heures hebdomadaires minimum et un enseignement d'une ou de plusieurs disciplines dans la langue régionale permettant d'atteindre progressivement un enseignement à parité en français et en langue régionale, sous réserve qu'aucune de ces disciplines ne soit enseignée exclusivement en langue régionale. »

- **la convention additionnelle au contrat de plan Etat-Région sur le bilinguisme français-breton (2002-2006)** déclare que :
 « Les signataires décident de tout mettre en œuvre pour favoriser l'accès au bilinguisme français- breton des jeunes par l'enseignement, dans le respect du choix des familles.»
 « Ils affirment la nécessité d'un développement cohérent assurant la continuité pédagogique de la maternelle à l'Université.»
 « L'organisation de l'enseignement bilingue répond à la demande des familles.»
 « on veillera à ce que chaque élève puisse être accueilli dans un site bilingue »

- **les propositions élaborées par la commission enseignement scolaire du CALR** (Education Nationale, Div Yezh, UGB, FSU, Ofis ar Brezhoneg) le 24 avril 2003 présidée par M. Robert, ancien IA du Finistère, et adoptées à l'unanimité par le CALR du 16 juin 2004 donnent les grands axes de la politique de développement de l'enseignement bilingue public dans la région et dans le Finistère. Elle fixe les principes suivants :
 « assurer la continuité de l'enseignement bilingue à parité de la maternelle à la terminale »
 « Tout collège ou lycée ayant dans sa zone de recrutement un site bilingue public déjà ouvert ou ouvert dans le cadre des objectifs énoncés ci-dessus a vocation à devenir un pôle secondaire à parité, au besoin en ouvrant dans cette même zone au moins un second site afin d'en renforcer les effectifs. »
 « La parité devra être mise en place dès que le seuil de 8 élèves par niveau sera atteint. En dessous de ce seuil et en fonction des effectifs, des matières enseignées en breton, outre le breton, seront mises en place. »

En application de ces textes réglementaires et de ces engagements, pour assurer aux élèves et aux parents la continuité de l'enseignement bilingue indispensable au développement de l'enseignement bilingue français-breton, considérant que tout collège possédant une filière bilingue primaire dans son secteur de recrutement a vocation à devenir un pôle d'enseignement bilingue, Div Yezh demande l'ouverture des sites collèges ci-dessous pour la rentrée de septembre 2005.

Filières bilingues de collège à ouvrir en septembre 2005

FINISTERE

Site	collège	Effectifs Septembre 2004	date de mise en place de la parité (seuil de 8 élèves atteint)
Concarneau	Collège du Porzou ou des sables blancs	CM 2 : 5 CM 1 : 1 CE 2 : 3	Après 2010
Douarnenez	Collège JM Le Bris	CM 2 : 3 CM 1 : 7 CE 2 : 8	Septembre 2008 ???
Guipavas	Collège du Vizac	CM 2 : 10 CM 1 : 7 CE 2 : 7	Septembre 2005
Scaër	Collège Léo Ferré (Scaër)	CM 2 : 7 CM 1 : 6 CE 2 : 2	Après 2010

NB : le site de **Plougastel** demandera pour la rentrée de septembre 2005 la poursuite du réseau avec Landerneau pour les 6ème et 5ème, des heures en breton pour les 4ème et 3ème. La demande d'un site bilingue est repoussée à septembre 2006. Les sites de **Morlaix** et de **Plomeur** repoussent aussi leur demande de création de filière collège à plus tard, dans l'attente d'effectifs plus importants, de parents plus mobilisés. Le site de **Douarnenez** compte aussi 6 élèves actuellement scolarisés en 6ème au collège public, ils pourraient conforter la demande d'ouverture de filière. Le site de **Concarneau** pourrait compter sur l'apport de quelques enfants de Diwan Trégunc (13 élèves en CM 2) à condition que l'offre en breton soit conséquente : le seuil des 8 serait alors atteint, permettant ainsi une demande de parité dès septembre 2005.

COTES D'ARMOR

Site	collège	Effectifs Septembre 2004	date de mise en place de la parité (seuil de 8 élèves atteint)
Belle Isle en Terre Louargat	Collège de Belle Isle	CM 2 : 4 CM 1 : 5 CE 2 :6	Septembre 2008

NB : Le site de **Plestin** demandera quelques heures de breton pour les 3 CM 2 sortants en septembre 2005, puis pour les 2 CMI actuels sortant en septembre 2006. Leur demande de site bilingue n'interviendra que pour la rentrée 2007

LOIRE-ATLANTIQUE

Site	collège	Effectifs Septembre 2004	date de mise en place de la parité (seuil de 8 élèves atteint)
Nantes- Marsauderies	localisation à déterminer	CM 2 : 8 CM 1 : 7 CE 2 : 12	Septembre 2005

NB : la création d'une filière bilingue publique pourrait intéresser quelques parents de Diwan Nantes dont les enfants viendraient alors augmenter les effectifs annoncés.

MORBIHAN

Site	collège	Effectifs Septembre 2004	date de mise en place de la parité (seuil de 8 élèves atteint)
Sarzeau	Collège de Sarzeau	CM 2 : 2 CM 1 : 3 CE 2 : 6	
Baud	Collège de Baud	CM 2 : 2 CM 1 : 1 CE 2 : 4	
Gourin	Collège de Gourin	CM 2 : 3 CM 1 : 1 CE 2 : 3	

Contact Div Yezh : Jean-Paul Jaouen vice-président chargé du second degré
24 rue Kerhautin 29800 Landerneau tel : 02 98 2 147 14 / 06 87 35 84 85
mèl : jeanpaul.jaouen@laposte.net

Jean-Dominique ROBIN, membre du CA d'UGB, 19.12.04
Contribution personnelle au débat

Le Plan de Divyezh : *9 collèges pour septembre 2005*
Une dangereuse fuite en avant

Dans un document signé de Jean-Paul Jaouen, vice-président de *Div Yezh*, et accompagné d'un courrier au Recteur d'Académie, daté du 18.11.04, cette association de parents revendique l'ouverture de 9 nouvelles sections bilingues dans les collèges publics à la rentrée 2005. Pas moins…

- Sans concertation aucune avec ses partenaires habituels de la commission enseignement du Conseil Culturel de Bretagne, et notamment avec l'Union des Enseignants de breton,
- Sans aucun souci de cohérence territoriale,
- Sans aucune réflexion quant à l'état des ressources humaines disponibles ou potentielles,
- Sans aucune prise en compte des conditions de travail qui en découleraient pour les professeurs de breton et pour les professeurs des DNL enseignées en breton.

Or cette revendication implique un émiettement des effectifs et un éclatement du service des enseignants dont souffre déjà l'enseignement bilingue breton-français dans l'éducation nationale, et qui nuisent à son efficacité, au risque de le décrédibiliser et d'obérer son développement.

En effet cette vision à court terme du développement de l'enseignement bilingue fait fi des critères qualitatifs qui justifient son existence et peuvent permettre sa pérennité, à savoir une dynamique pédagogique et un niveau de bilingualité qui permettent aux élèves d'utiliser le breton comme outil efficace de leurs apprentissages.

Paradoxalement, l'agitation tous azimuths qui sert de stratégie à l'actuelle direction de *Div Yezh* fournit donct au Rectorat les arguments qui lui évitent de s'engager dans une politique de développement concerté et cohérent des enseignements du / en breton.

Un exemple
La revendication d'ouverture d'une section bilingue
au collège de Prad-Elez à Belle-Isle-en-Terre à la rentrée 2005.

1. Le Pays de Guingamp : un territoire faiblement peuplé et vieillissant.

Belle-Isle en Terre et Louargat sont situés au sud-ouest du Pays de Guingamp.
(71 855 habitants en 1999)
La ville de Guingamp est au cœur géographique de ce territoire.
L'unité urbaine de Guingamp est le principal pôle d'emploi du pays. Elle est desservie par la RN12, mise en 4 voies, qui passe également par Belle-Isle et Louargat

Le N° 45 de septembre 2003 d'*Octant*, revue de l'INSEE Bretagne, consacré à *l'espace breton* indique à propos du Pays de Guingamp :

De taille modeste, le pays de Guingamp est également l'un des moins densément peuplés : la densité de la population (66 hab / Km² est nettement inférieure à la moyenne régionale (106 hab / km²) et elle ne dépasse pas 25 habitants au km² dans certaines communes du sud du pays.

Les actifs ayant un emploi, accompagnés de leurs enfants, représentent plus de 60% des nouveaux arrivants, mais la part des retraités parmi les nouveaux arrivants dépasse celle observée dans les autres pays….

Depuis le début des années 90, le nombre d'habitants âgés de 60 ans et plus dépasse celui des moins de 20 ans. En 1999, la population des 60 ans et plus représente 28% de la population du pays, 4 points de plus que la moyenne régionale. Les jeunes de moins de 20 ans ne représentent que 23 % de la population (24,1% au niveau régional).

Enfin, les variations de population de 1990 à 1999 font apparaître un solde négatif des moins de 39 ans (- 2 508 personnes).

2. Un dispositif d'enseignement bilingue éclaté et encore fragile

Les effectifs concernés par l'ouverture d'une section bilingue au collège de Belle-Isle en Terre seraient ceux de la seule filière élémentaire de Louargat-Belle Isle, soit pour les 3 ans à venir 4 CM2, 5 CM1 et 6 CE2. (15 élèves en 3 ans).

En effet, la filière de Plounevez-Moedec (à 5 km à l'ouest de Belle-Isle), créée en septembre 2002 ne verra ses premiers élèves entrer au collège qu'en 2009 (4 élèves maximum). De plus, le RPI Plounevez-Moedec / Plounerin relève du secteur de collège de Plouaret et est implanté dans le pays de Trégor-Gouelo.

Créée en 1988, la filière bilingue de Louargat-Belle-Isle a atteint le seuil du CM2 à la rentrée 2003 avec 2 élèves. A la rentrée 2004, ces deux élèves sont entrés en 6e au collège Diwan de Plésidy, à 26 km de Louargat en coupant au plus court par des routes départementales de qualité médiocre.

Il existe pourtant une section "bilingue" au collège Prévert de Guingamp, à 17 km de Louargat et à 20 km de Belle-Isle, directement par la RN12 (4 voies), soit à environ 15 mn de trajet.

Le choix des familles n'a pas été motivé par le seul fait qu'une continuité de la scolarisation bilingue n'était pas proposée au collège public de Belle-Isle (où existe un enseignement optionnel de langue et culture bretonne… d'une heure hebdomadaire), mais surtout parce que cette continuité au collège Prévert de Guingamp est des plus relatives (une seule DNL enseignée en breton)… alors qu'elle relève de l'évidence dans le cadre immersif proposé par Diwan au collège.

L'augmentation constante des effectifs du collège Diwan à Plésidy tend à la saturation, au-delà des récents travaux qui ont amélioré la qualité d'accueil des élèves en internat comme en externat.

Ce qui est donc à l'ordre du jour, c'est de réunir les conditions permettant d'augmenter rapidement, jusqu'à parité horaire, le nombre de disciplines enseignées en breton au collège Prévert dont la section bilingue n'est alimentée que par la seule filière élémentaire bilingue de Pabu. (pour la rentrée 2005 : 4 élèves de CM2 seulement, suivis pour 2006 de 12 élèves en CM1 et pour 2007 de 9 élèves en CE2).

Ces conditions sont les suivantes :

a) Affectation d'enseignants aptes et volontaires à l'enseignement en breton de leur discipline.

Cette ressource n'est pas pléthorique, mais elle existe.

En ce qui concerne la section bilingue du collège Prévert, l'enseignement de l'Histoire est déjà pourvu. Pour peu que les services du Rectorat fassent preuve de bonne volonté, ceux de la technologie et de la musique pourraient l'être sans délai.

Mais il ne suffit pas que le Rectorat fasse appel à candidature pour que celles-ci se manifestent. Encore faut-il que la mission proposée aux enseignants aptes à enseigner leur discipline en breton n'ait pas pour corollaire une dégradation de leurs conditions de travail, à savoir : service éclaté sur plusieurs établissements et horaires d'enseignements repoussés aux marges de la journée scolaire.

C'est ce qu'entraînerait inévitablement un émiettement des effectifs bilingues sur 2 collèges à la rentrée 2005

b) Consolidation des effectifs de la section bilingue du collège Prévert

- Parce que des effectifs squelettiques discréditent la revendication de nouveaux moyens,
- Parce qu'en deça d'un certain effectif, c'est la place de la langue bretonne dans l'environnement scolaire des élèves et la dynamique pédagogique qui sont mises en cause,

Or seul l'apport d'élèves issus du site primaire de Belle-Isle-Louargat peut actuellement contribuer à la consolidation de la section bilingue du collège Prévert.

c) Financement des transports par le Conseil Général.

La distance concernée, de Belle-Isle à Guingamp serait de 20 km (40 km Aller-retour) pour 4 élèves en 2005, avec montée en force progressive les années suivantes.

Un véhicule de type monospace pourrait y suffir dans un premier temps.

Ce financement n'est pas seulement justifié par le nécessaire effort des collectivités territoriales bretonnes en faveur du breton et de son enseigement, mais aussi par les caractéristiques sociales de la population du Pays de Guingamp, relevée par l'étude publiée par l'INSEE (54% de ménages non-imposables contre 45% de moyenne régionale)

d) Emergence du Pays comme échelon de référence pour la cohérence territoriale des enseignements bilingues.

Le renforcement et le développement de l'enseignement bilingue breton-français passe par une politique concertée entre les collectivités territoriales : entre les communes pour la prise en charge des frais de scolarisation en classe bilingue dans le premier degré, entre les communes et le département pour l'organisation des transports scolaires.

Concernant la prise en charge des frais de scolarisation hors commune de résidence, les conventions bipartites de commune à commune sont un premier pas positif, mais elles ne suffisent pas.

La prise en charge solidaire par la communauté de communes élargit encore les possibilités d'accueil.

Mais il apparaît de plus en plus que c'est au niveau du pays qu'une harmonisation efficace peut être mise en place, dans la perspective d'un maillage des sites primaires qui permette d'alimenter les sections bilingues des collèges de manière consistante, et dans des conditions de proximité qui n'excèdent pas les 20 km.

C'est très précisément le souhait qu' UGB a exprimé le 17 novembre dernier, lors de la réunion des maires du Pays de Guingamp, à l'initiative du maire de Pabu et en présence du Président du Pays.

Kemper le 13/12/04
Les enseignants bilingues du collège Brizeux
à
M. l'inspecteur Guillou, inspecteur de breton

copies:
à Mmes la principale et principale adjointe du collège Brizeux
aux représentants de Div Yezh e
et de l'UGB (Union des enseignants de breton)

Monsieur l'inspecteur,

Nous nous permettons de vous adresser ce courrier, car choqués par le ton et la teneur de la réunion à laquelle nous avons été convoqués le 8 décembre, nous ne voulons pas rester sans réagir.

Nous avons été effectivement choqués par le ton adopté à notre encontre. Sur fond de reproches et d'admonestations, nous avons été sommés de nous expliquer sans bienveillance et nous nous sommes sentis arbitrairement et injustement mis en accusation.

Avec du recul nous nous interrogeons à notre tour. Sommes-nous coupable du recrutement trop modeste de cette deuxième rentrée (5 élèves en 6ème)? N'y a-t'il pas d'autres questions à se poser sur la politique "malthusienne" (c.f la lettre de J.P. Jaouen contredisant vos propos) et l'incohérence du rectorat en matière d'implantation des classes bilingues en primaire et en collège? Le choix du collège Brizeux lui-même était-il le plus pertinent?

Venons-en précisément à notre collège. Là encore nous nous interrogeons. Pourquoi avoir attendu 6 mois avant de nous demander un rapport sur notre séjour à Plozévet, alors qu'une rencontre à son issue aurait pu le susciter sans problème? Pourqoi ne pas nous avoir réunis après la rentrée (nos emplois du temps ayant été préalablement harmonisés) pour nous présenter notre collègue en arts plastiques, et pour planifier nos projets et nos activités? Sachant qu'en outre Tugdual Audic ne dispose plus de l'heure afférente à cette tâche, et que du fait de ces lacunes, nous ne pouvons quasiment jamais nous rencontrer. Pourquoi encore avoir attendu cette (pénible) réunion pour nous faire part de suggestions (c'est un euphémisme...) telles que la traduction du site internet (dont nous ignorions l'existence) ou la mise en place d'une continuité pédagogique avec les collègues du primaire (mais est-ce à nous d'en prendre l'initiative? Et pourquoi n'ont-ils pas reçus -selon eux- des dossiers d'inscription pour le collège?)

En fait nous déplorons l'absence d'interlocuteur (trice) en matière de mise en oeuvre et de suivi de la filière biligue. Nous ne sommes pas de mauvaise volonté, encore faut-il que le dialogue puisse s'instaurer et que les consignes nous soient données dans un esprit de concertation ; par exemple pour organiser des manifestations, des activités et une plaquette sur les classes bilingues du collège. En aucun cas, une réunion "manu militari" par an ne peut faire office de "feuille de route"

Pour toutes ces raisons, nous nous interrogeons sur notre avenir en tant qu'enseignants bilingues au collège Brizeux. Il serait plus simple pour nous de revenir sur notre métier de base (ou de l'autre valence), à l'instar de milliers de collègues à qui on ne demande pas tant de comptes.

Ces précisions étant faites, nous vous souhaitons bonne réception de ce courrier ainsi que nos sincères salutations bretonnes et pédagogiques.

L'association sans nouvelles de l'inspection académique

Div Yezh veut un deuxième pôle bilingue

OF
10/12/04

L'association Div Yezh, qui défend l'enseignement bilingue français/breton dans les établissements publics, souhaiterait ouvrir un second pôle à Quimper, celui existant à l'école Jacques Prévert affichant complet. Mais l'inspection académique ne donne pas suite à ses demandes.



87 élèves suivent l'enseignement bilingue à l'école Jacques Prévert. L'association Div Yezh souhaiterait donc ouvrir un deuxième site bilingue à Quimper.

Avec 87 élèves répartis en quatre classes, le pôle bilingue du groupe scolaire Jacques Prévert affiche complet. L'an prochain, le nombre d'inscrits devrait encore augmenter. **« Nous pourrions demander l'ouverture d'une cinquième classe à Jacques Prévert. Mais il nous a semblé plus judicieux d'ouvrir un second site bilingue sur Quimper »,** explique Caroline L'Haridon, vice-présidente de l'association à Quimper. **« Nous sommes entrés en contact avec la municipalité, qui nous soutient. Elle nous a recommandé de nous mettre en contact avec l'école Edmond Michelet au Braden. Le directeur a les locaux pour nous recevoir, et n'est pas opposé à notre projet. Le problème, c'est l'inspec-**L'Haridon. **« Nous devons monter le dossier avant le mois de janvier pour être pris en compte sur la carte scolaire. Or, l'inspectrice académique n'a jamais répondu à nos courriers ou nos appels. Elle nous a même empêché de diffuser un bulletin d'information dans l'école Michelet ».** L'association envisage donc d'organiser une réunion publique pour informer les parents. **tentiel sur le secteur, voir si nous atteignons les 15-20 inscrits nécessaires. Il y a un potentiel sur Quimper, nous pensons aussi à l'avenir de la filière bilingue au collège Brizeux. »** Une filière qui compte actuellement 7 élèves en 5e et 5 en 6e, et où les élèves reçoivent 11 heures d'enseignement en breton.

Renseignements auprès de Div Yezh : 02 98 59 60 92 ou bernard.le-

Ti ar vro Kemper : kejadennoù kevredigezhioù sevenadur Breizh e Kerne. (11/12/04)

La diffusion de la culture bretonne au sein des écoles :

Qu'est-ce que la culture ?
Une ouverture d'esprit, une ouverture aux autres ?
D'après le Larousse, il s'agit de l'ensemble des connaissances acquises par un individu.
La culture recouvre donc tous les domaines de la vie scolaire, puisqu'on acquiert des connaissances dans toutes les matières, et que ces connaissances se construisent au fil des années de la maternelle à l'université.

Quand on parle culture bretonne on pense d'abord et évidemment langue bretonne, chant, musique et danse. Leur transmission est nécessaire et l'école a son rôle à jouer.
La langue bretonne : les différentes formes d'enseignement de la langue bretonne sont présentes en Cornouaille par l'enseignement extensif dispensé dans les écoles par l'association Mervent en partenariat avec l'Inspection Académique et le Conseil Général, l'enseignement semi-immersif par les filières bilingues de l'enseignement public et la filière de l'enseignement privé ; enfin l'enseignement immersif dispensé dans les filières des écoles associatives Diwan. Les effectifs sont en constante augmentation, cependant sous cet affichage se cachent des réalités très différentes. En terme de transmission ou tout simplement en terme d'apprentissage on doit se poser la question de l'efficacité des différents enseignements et donc de l'évaluation des dispositifs.
Que reste-t-il de l'enseignement d'initiation un an après son arrêt ? L'enseignement bilingue semi-immersif est-il à même de former des locuteurs bretonnants ? Qu'en est-il de la poursuite des filières en collège ?
Les enfants et adolescents des filières immersives peuvent ils relever seuls le défi du bilinguisme et de l'utilisation sociale de la langue bretonne ?
Autant de questions qui doivent trouver leurs réponses à l'échelon du Pays par la collaboration des différentes associations de parents et d'enseignants que sont Diwan, Div Yezh, Dihun et UGB et qui sont toutes représentées sur le Pays de Cornouaille.
Les domaines du chant, de la musique et de la danse sont très présents dans les classes bilingues; ils le sont également dans une moindre mesure toutefois, dans les autres classes. Un effort particulier a été consenti en ce sens au sein des écoles publiques notamment par la volonté et l'ouverture dont ont fait preuve les conseillers pédagogiques tant dans le **domaine du chant** (notamment en liaison avec les conseillers pédagogiques de breton) que dans le **domaine des activités physiques,** à travers les jeux traditionnels et également avec la fédération de Gouren.
En ce qui concerne la pratique instrumentale, il existe un gros déficit dans les écoles, du notamment au manque de compétences des professeurs des écoles dans ce domaine, et si dans certaines classes l'écoute musicale trouve toute sa place dans l'emploi du temps, il faut reconnaître qu'elle reste encore trop marginale.
Les nouvelles orientations du ministre Fillon bâtissant un socle commun de connaissances basé sur des compétences dans quatre domaines essentiels que seraient les mathématiques, le français, l'informatique et une langue étrangère (pour ne pas dire l'anglais) n'est pas de très bon augure pour le développement d'une culture au sens large.
Certes on nous parle d'une **culture littéraire** et c'est important. Que les enfants connaissent ce qui est constitutif de l'imaginaire collectif est essentiel à la construction de leur personnalité, permettant une certaine distanciation entre l'auteur et le narrateur, mise en distance nécessaire à l'élaboration d'un regard critique. Une liste d'ouvrages considérés comme incontournables est diffusée dans les écoles. Il serait essentiel d'y inclure et ce pour chaque cycle considéré une liste incontournable d'ouvrages de littérature bretonne, qu'ils soient écrits en langue bretonne à destination des enfants bretonnants mais aussi en langue française à destination de tous. Un chantier nous est ouvert.
Nous devons y travailler afin que l'imaginaire de notre région soit également transmis, tant à travers des contes et légendes traditionnels qu'à travers l'œuvre de contemporains. A ce titre la création pour enfants doit se développer. Une création qui ne serait pas tournée principalement vers des apprentissages linguistiques comme cela a pu être le cas, mais aussi vers des apprentissages littéraires.
La connaissance de ces différentes œuvres permet la mise en réseau de personnages, de lieux, de situations, autant d'éléments permettant aux enfants de construire leur identité.

Toutefois il serait dommage que sous le couvert de l'acquisition de savoirs essentiels, soient laissés sur le bord du chemin de la culture un certain nombre d'enfants et adolescents.
Doit-on barrer l'accès aux arts visuels par exemple, et on connaît l'importance de l'école de Pont Aven ou l'apport des seizh breur, à des jeunes, au motif qu'ils n'auraient pas satisfait aux exigences scolaires en mathématiques ?
Doit-on céder à une vision utilitariste des savoirs et se tourner vers le tout anglais et donc sacrifier sur l'autel d'une certaine vision de l'internationalisation des relations, notre langue, la langue bretonne ?
Doit-on sacrifier l'histoire locale au profit d'une vision unique hexagonale (pour ne pas dire coloniale) ?

Doit-on (peut-on) décider à l'école qui aura accès aux différentes facettes de la culture ?

La société dans son ensemble doit être vigilante. D'une part, on nous tient un discours sur l'égalité des chances et d'autre part on centre le travail dans les écoles sur des apprentissages scolaires alors même que l'on sait que c'est dans des activités artistiques, sportives et de communication –constitutives de culture- que des jeunes en difficulté ont la possibilité de se valoriser.
Le rôle de l'école est primordial dans la transmission de la culture et doit rester essentiel. C'est souvent à travers l'école que les enfants issus de milieux défavorisés ont une première approche de la culture.
Cet enseignement s'il prend en compte une dimension hexagonale, se doit également de prendre en compte la dimension bretonne dans toutes ses composantes, sans oublier également les différentes facettes des cultures des pays d'origine des enfants. C'est par la mise en relation, par ressemblances et dissemblances, que les enfants comprennent qui ils sont, d'où ils viennent (et donc où ils vont). C'est ce qui leur permet de construire leur avenir et de devenir des citoyens (au sens d'acteur de la cité).
Vouloir réduire le volet culturel à l'école au profit de savoirs utilitaires, c'est priver toute une population du droit à la réflexion et d'une possibilité d'agir sur son futur. C'est creuser les inégalités. C'est aller à l'encontre des missions de l'école, telles que la majorité des enseignants les conçoive.
L'école au lieu de se refermer sur elle-même doit s'ouvrir vers l'extérieur. Jack Lang et Catherine Tasca avaient initié en 2000 les classes à PAC (projet artistique et culturel) ; il s'agissait de mener à bien des projets dans les écoles, associant enseignants et gens de métier dans un domaine culturel. De nombreux projets ont ainsi vu le jour dans des domaines très divers mais la diminution drastique des crédits affectés à cette politique a fait chuté de moitié les projets de classes à PAC.(source SNUipp)
Cette conception nouvelle de la pédagogie considérant que l'éducation culturelle était un des fondamentaux au même titre que lire, écrire, compter avait reçu l'adhésion des enseignants qui s'y étaient engagés massivement, et en Bretagne de nombreux projets portant sur le patrimoine avaient émergé permettant aux enfants de se réapproprier leur culture. Or aujourd'hui le discours est inversé et les équipes sont découragées.
Pour que l'école continue d'assurer son rôle de construction de la personnalité, il est essentiel de réaffirmer l'importance de la culture à l'école, une culture qui se nourrirait des différences ; une culture basée sur une éducation à l'altérité tout autant que sur une prise en compte du patrimoine local, seule garantie de voir cohabiter dans le futur des citoyens soucieux de préserver un patrimoine tout en acceptant leurs différences.

A. Ar C'hozh, UGB

Armelle Ar C'hozh
Présidente d'UGB
Union des Enseignants de Breton
11, hent Pennkêr Bloaz Vihan
29120 Ploveur

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie
DSDEN du Morbihan

Le 1/12/04

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la situation de l'enseignement bilingue dans le département du Morbihan et notamment sur l'exercice de la profession.

Comme dans les autres départements de Bretagne, la spécificité de l'enseignement bilingue se remarque par la jeunesse des professeurs des écoles titulaires mais également par la présence de nombreux suppléants.

Or s'il existe des conseillers pédagogiques de langue et culture bretonnes dans les départements du Finistère et des Côtes d'Armor, susceptibles de venir en aide aux enseignants bilingues débutants, il n'en est pas de même dans le département du Morbihan, alors même que le support budgétaire existe et que des candidats ont suivi la formation. Il y a donc dans ce département des besoins énormes qui ne sont pas couverts.

Lors de l'assemblée générale d'UGB qui se tenait le 6 novembre à Ploemeur, de nombreuses voix se sont élevées pour exprimer leur indignation face à une telle situation.

UGB souhaite donc que vous puissiez y remédier le plus rapidement possible afin que les conditions d'enseignement –et donc d'apprentissage- dans les classes bilingues du Morbihan ne se détériorent pas davantage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes respectueuses salutations.

Armelle Ar C'hozh

ASSOCIATION DES ETUDIANTS EN BRETON DE NANTES
Kevredigezh ar studierien brezhonek e Naoned

Pour le retour du breton sur le campus lettres de l'université de Nantes !

Depuis la rentée 2004, il n'est plus possible d'étudier le breton sur le campus lettres de l'université de Nantes. La présidence de l' université avait fait croire jusqu'au bout au maintien de la section de breton, mais celle-ci a été supprimée par la volonté de quelques enseignants sur-représentés et sans aucune consultation.

Des étudiants de 2ème et 3ème année de licence avaient commencé leur cursus avec le breton comme 2ème langue vivante : **ils ont été obligés de changer de langue**!

Les nouveaux étudiants de 1ère année étaient nombreux à vouloir faire du breton cette année : ils n' ont pas pu s'inscrire!

Cette pétition sera adressée au président de l'université de Nantes ainsi qu'au président de l' U.F.R de langues, pour le retour du breton sur le campus lettres.

Soutenez-nous en la signant!

Nom	Prénom	Coordonnées	Signature

Merci de renvoyer cette pétition à :

ACB 44
24, Quai de la Fosse/Kae ar Foz
44000 Nantes/Naoned

Doc FSU. Akademiezh ROAZHON - 2004.

Situation du bilinguisme

1er degré public

Effectifs :

2001	2216	
2002	2598	382
2003	2875	277
2004	3174	299

Emplois :

2001	107	
2002	125	+ 18
2003	140,5	+ 15,5
2004	157,5	+ 17

2nd degré public

Effectifs :

Collèges

2001	259	
2002	303	+ 44
2003	330	+ 27
2004	336	+ 6

Lycées

2001	83	
2002	77	- 6
2003	68	- 9
2004	82	+ 14

Emplois (en heures d'enseignement) :

2001	289 h	
2002	324 h	+ 35 h
2003	374,5 h	+ 48 h
2004	390 h	+ 15,5 h

Doc FSU - Akademiezh ROAZHON- 2004

Effectifs Enseignement optionnel

	BRETON		GALLO	
	Collège	Lycée	Collège	Lycée
1999	3392	958	421	288
2000	3678	746	300	178
2001	3825	754	392	211
2002	3515	647	345	156
2003	3287	504	320	249
2004	3324	543	326	248

Moyens Globaux second degré	Dotation 2004 après RS				
	HP	HSA	HSE	Total	
22	170	12		182	
29	262	8,5	324	279,5	
35	60	7,5	108	70,5	
56	144	2,5		146,5	
Lycées	207	12,5		219,5	
Total	843	43	432	898	
TES	115	5		120	
Visio-enseignement	12,25			12,25	
budget total	970,25	48	432	1030,25	
	53,90 postes			57,24	ETP

Moyens Globaux second degré	Dotation 2003 après RS				
	HP	HSA	HSE	Total	
22	193,5	4		197,5	
29	251	4,5	252	262,5	
35	70	7,5		77,5	
56	150,5	6		156,5	
Lycées	228,5	9,5	216	244	
Total	893,5	31,5	468	938	
TES	116	3		119	
Visio-enseignement				0	
budget total	1009,5	34,5	468	1057	
	56,08 postes			58,72	ETP

	HP	HSA	HSE	Total	
Différences 2004/2003	-39,25	13,5	-36	-26,75	
	-2,18 postes			-1,49	ETP

Le budget 2004 55 ETP
Source FSU

L'enseignement des langues régionales en quelques chiffres

Effectifs d'élèves étudiant une langue régionale
Année scolaire 2001-2002
Répartition par niveau et par langue (toutes formes d'enseignement confondues hors enseignement associatif)

Langues régionales	École	Collège	Lycée	Total
Basque	6493	2215	643	9351
Breton	9195	6370	1011 (+17 CNED)	16576
Catalan	8611	2187	377 (+17 CNED)	11175
Corse	21424	7398	1962	30784
Créole	14967	925	136	16028
Gallo	1409	171	181	1761
Occitan-langue d'oc	48299	15506	3744 (+11 CNED)	67549
Langues régionales d'Alsace	55235*	26738	1186	83159
L. régionales des pays mosellans	3814	640		4454
Tahitien	*(non renseigné)*	7716	1212	8928
Langues mélanésiennes	*(non renseigné)*	493		493
Total	**169447**	**70359**	**10452** (+45 CNED)	**250258**

*Tous enseignements confondus (parité horaire + allemand LV ordinaire - 3 h, précoce et généralisé dans toute l'académie).

Effectifs d'élèves étudiant une langue régionale
Année scolaire 2001-2002
Répartition enseignement public / enseignement privé sous-contrat
(hors réseau associatif)

Langues régionales	École		Collège		Lycée	
	Public	*Privé*	*Public*	*Privé*	*Public*	*Privé*
Basque	3950	2543	1045	1170	300	343
Breton	2490	6705	4057	2313	712	299
Catalan	8377	234	1880	307	288	89
Corse	21424	0	7017	381	1872	90
Créole	14967	0	925		136	
Gallo	1409	0	171		181	
Occitan-langue d'oc	47914	385	15506		3258	486
Langues régionales d'Alsace	55104	131	22707	4031	1186	
L. R. des pays mosellans	3814	0	640			
Tahitien			6508	1208		
Langues mélanésiennes			493		911	301
Total	**159449**	**9998**	**60949**	**9410**	**8844**	**1608**
	169447		***70359***		***10452***	*(+45 CNED)*

Enseignement bilingue à parité horaire

Année scolaire 2001-2002

Élèves de l'enseignement public et privé sous-contrat
(Répartition par langues et niveaux d'enseignement)

Langues régionales	École		Collège		Total	
	Effectifs	*Nombre écoles/classes*	*Effectifs*	*Nombre collèges*	*Effectifs*	*Nombre établissements*
Basque	5143	99	1082	20	6225	119
Breton	4451	62	401	20	4852	82
Catalan	644	15	138	3	782	18
Corse	1580	33	417	6	1997	39
Occitan-langue d'oc	1596	37	224	8	1820	45
Lang. rég. d'Alsace	8129	357	574	17	8703	374
Lang. reg.. mosellanes	2020		640	1	2660	1
Total	**23563**	**603**	**3476**	**75**	**27039**	**678**

Volume horaire des enseignements de langue régionale et en langue régionale au collège

Langue régionale	Langue	Hist. Géo. Economie	Disciplines scientifiques-et techniques	Arts plastiques	Education musicale	Education physique	Activités diverses
Basque	98h	84h					
Breton	82h	104h	22h	8h	6h		
Catalan	12h	13h			3h	13h	
Corse	60h	22h	8h			12h	20h
Occitan-Lang. d'oc	56h						
Total	308h	223h	30h	8h	9h	25h	20h

Enseignement bilingue par immersion

Année scolaire 2001-2002

Effectifs des élèves scolarisés dans le réseau associatif

Langues régionales	École		Collège		Lycée		Total	
	Effectifs	*Nb écoles*	*Effectifs*	*Nombre collèges*	*Effectifs*	*Nombre lycées*	*Effectifs*	*Nombre établissements*
Diwan *(breton)*	2068	30	460	3	106	1	2634	31
Seaska *(basque)*	1393	18	433	12	119	3	1945	33
Calandretas *(occitan)*	1560	29	67	1			1627	30
Bressolas *(catalan)*	329	8	26	1			355	9
Total	**5350**	***82***	**986**	***17***	**225**	***4***	**6561**	***106***

Source

DGLFLF, Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française 01 10 2004

D'après une enquête sur les enseignements des langues et cultures régionales conduite par la Direction de l'enseignement scolaire pour l'année 2001-2002 auprès des écoles, collèges et lycées publics et privés sous contrat. Enquête effectuée dans les 17 académies métropolitaines et d'outre-mer concernées par cet enseignement et les 50 départements correspondants, le CNED, les territoires d'outre-mer de la Polynésie française, de la Nouvelle Calédonie et de Wallis et Futuna. - 26 novembre 2003.

(Dernières données complètes disponibles au 15 10 2004)

ENBATA Nº 1856 - 09.12.04.

Première : les trois filières d'enseignement de l'euskara appellent ensemble à manifester samedi

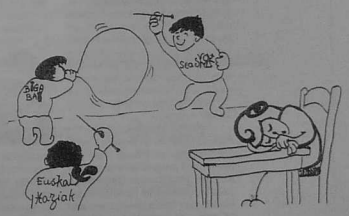
Samedi prochain 11 décembre, le monde culturel basque sera dans les rues de Bayonne acteur d'une grande première. Si la défense de l'euskara nous a souvent réuni, nous sommes, cette fois-ci, invité à défendre son enseignement par les trois filières —écoles publique, privée et ikastola— faisant cause commune. Confrontées aux mêmes pesanteurs, voire hostilités, elles ont désormais décidé d'y faire face ensemble. Interpeller ainsi, d'une même voix, pouvoirs et opinion publique au lendemain de la venue ministérielle de Villepin, c'est conforter le camp basque dans son rapport de force avec l'Education nationale. C'est contraindre le GIP à mettre en équation l'offre d'enseignement et la demande sociale. Enbata *donne la parole aux deux présidentes de Seaska et Biga Bai (école publique) et au président de l'école catholique, interviewés ensemble dans notre local rue des Cordeliers.*

ENBATA: ***La manifestation d'Hiru Sareta, samedi prochain 11 décembre, n'est pas une première en faveur de l'euskara. Ce qui est en revanche une première c'est que les trois filières d'enseignement appellent ensemble à la manifestation. Qu'est ce qui vous a rapproché?***

Josiane Libier: D'abord, une énorme nécessité de passer à une force supérieure pour faire poids aux non-réponses que l'on a systématiquement et aux non-avancées pour le développement de l'enseignement du basque dans chacun de nos systèmes d'école.

Isabelle Charritton: Nous avons pris conscience de cette union petit à petit. A force d'avoir des relations informelles phase préliminaire de discussion, nous sommes passés à des des relations formalisées. Nous nous trouvons face à une même logique de frein par rapport à nos demandes de moyens, à nos besoins. En face il y a une logique qui apparaît très clairement, qui est la même pour tous. Etre ensemble pour une politique linguistique qui s'appliquera d'une manière différenciée pour chacun d'entre nous, mais avec des objectifs que l'on doit se donner. Mettre aussi en évidence qu'il y a des complémentarités entre nos systèmes en imaginant qu'à un moment donné il puisse y avoir des passerelles. Faire qu'au bout du compte nous allions tous vers le même objectif, la transmission de l'euskara à nos enfants et qu'eux-mêmes soient capables de le transmettre à leurs propres enfants. La problématique aujourd'hui elle est là. On sort des chiffres qui peuvent paraître optimistes de 22% ou 25% d'enfants scolarisés dans nos trois filières. La réalité, c'est qu'à la sortie il n'y a plus que 9% d'enfants qui sortent des collèges et 3% qui sortent des lycées bilingues ou par immersion. Or ce sont ceux-là qui seront aptes à transmettre l'euskara soit par la famille soit en devenant enseignants dans le système immersif ou à parité horaire. On veut travailler ensemble sur cet objectif commun de transmission de l'euskara et de former de futurs vecteurs de transmission de l'euskara.

Iban Larroulet: Ce qui nous a réunis c'est d'abord un engagement et une passion commune qui sont la langue basque et les gens qui œuvrent dans son enseignement. Il ne faut pas opposer nos offres respectives mais au contraire les considérer comme complémentaires. Elles font partie de la panoplie nécessaire à une société diverse. C'est aussi des problématiques communes. Enfin, la volonté de sortir de cette système qui est celle de diviser pour régner. On a décidé d'un travail prospectif de sensibilisation des différentes instances publiques et de la population. Dire globalement ce qui se passe pour l'euskara et non plus le dire partiellement chacun de son côté. La transmission aux enfants, comme le dit Isabelle, est quelque chose de fondamental et sortir du dilemme, soit français soit basque. Ne pas les opposer mais vivre avec une conjonction de coordination. Ecrire ET et non OU. C'est le français ET le basque.



Enb.: ***Ne pensez-vous pas le moment mal choisi pour une manifestation le 11 décembre, au lendemain d'une visite ministérielle où l'on a scellé un GIP euskara et une Convention entre Education nationale et département qui s'occupera de l'offre d'enseignement. Pensez-vous que ce soit le bon moment?***

J.L.: Il était clair qu'indépendemment de la création du GIP, on avait besoin de travailler ensemble et d'échanger par rapport à toutes les problématiques que nous rencontrons. Une position unique au nom d'Hiru Sareta allait se développer à côté du GIP. Pour nous, la date du 11 décembre est très importante, c'est une période où à l'Education nationale on fait du prévisionnel. Or, cela fait trois rentrées consécutives médiocres, par rapport aux moyens que l'on obtient. Il est juste temps d'être positionné pour être efficace pour avoir une rentrée prochaine correcte.

I. Ch.: Effectivement, il y a la problématique des rentrées où nous avons tous les mêmes difficultés. Nous sommes dans la période où l'on nous demande quels sont nos besoins en postes pour l'année suivante. Il y a une contrainte conjoncturelle dans le cycle de l'année scolaire. M. de Villepin a confirmé que nous avions raison de choisir cette date-là. On ne savait pas s'il venait avant ou après le 11 décembre, mais son attitude a rendu cette manifestation tout à fait nécessaire. Ce qu'il nous a apporté est très en deçà quant à la partie financière espérée. L'Etat a réduit sa contribution au GIP, ce qui entraînera d'une manière mécanique une diminution de l'ensemble du budget puique la région et le département contribuent à parité avec l'Etat. Sur le statut de la langue il ne nous a rien apporté. Si ce n'est des menaces sur notre système puisqu'il se met à utiliser un langage, jamais utilisé jusqu'ici, à savoir la création de pôles de compétences, d'un bon niveau et d'une taille critique suffisante. Nous craignons le pire lorsque l'on sait que des ikastola ont des tailles peu importantes correspondantes à notre politique qui est de créer de nouveaux établissements qui sont dans une dynamique de croissance. Forcément, au démarrage les effectifs sont peu élevés. Dans le public et le privé, je pense qu'il y a des classes à peu d'effectifs puisque se situant là aussi dans une dynamique de croissance. On se rend bien compte qu'avec le temps, chaque fois qu'on crée une offre

les effectifs se développent. Là, Villepin nous menace de casser une dynamique de croissance dans l'ensemble des systèmes d'enseignement.

I. L.: On avait un peu étudié les scénarios du bon moment avant d'organiser la manifestation en référence à la venue de Villepin. Il faut surtout voir que nous sommes dans une attitude pro-active et non réactive comme on a pu le voir dans la presse avec Batera ou Euskal Konfederazioa. Ce n'est pas à M. Villepin qu'il faut répondre, c'est à nos élus. Ils sont nos représentants. Il faut espérer que ce qui se passe dans la rue, nous soyons capables de le concrétiser lors des votes pour des choix très concrets au niveau de la langue. Les gens doivent venir à la manifestation pour soutenir l'enseignement en basque et non par déception à la visite ministérielle. On a des choses à construire. C'est à nous de prendre notre destinée en main. La laisser entre les mains de Paris est trop incertain. Le GIP peut-être aussi un instrument pour changer le système.

Enb.: La structure de proximite, mise à la signature de Villepin, n'est-elle pas un petit progrès dans la mesure où votre combat, séparé et solitaire face au ministère de l'Education nationale, sera mieux défendu sur place dans une instance où pourront éventuellement comparaître vos interlocuteurs absents ou passifs qui sont proviseurs, directeurs et inspecteurs d'Académie, voire recteur? N'y a t-il pas là une approche plus pragmatique pour l'offre d'enseignement?

J. L.: On peut penser que cela améliorera les choses. Mais sur le fond nous sommes toujours avec le même problème tant qu'on n'arrivera pas à mettre en place une politique linguistique réelle. Nous restons confrontés avec des ouvertures à peu d'effectifs. On continuera à nous dire: avec 15 élèves ce n'est pas assez, il en faut 19... il faut 100% d'enfants qui veulent du bilingue. Pour en sortir, il faut une offre généralisée du basque et pas se retrouver avec une enquête préalable mise en avant. C'est toutes ces barrières-là qu'il faut enlever. Le GIP sera peut-être un mieux mais pas la solution.

I. Ch.: L'efficacité de la Convention dépendra de la volonté des élus locaux.



Là au moins ils sont au pied du mur. Ils montreront jusqu'où ils sont près à aller pour promouvoir l'enseignement en euskara. Aujourd'hui, l'interlocuteur s'est énormément raidi par rapport aux années antérieures. A tous les niveaux de l'administration ont été mis en place des ultra jacobins qui prennent des positions extrêmement dures bien qu'obligées de tenir un langage politiquement correct par rapport aux langues régionales. Il est difficile d'affirmer qu'on veut les faire disparaître. Mais il est clair que leur motivation n'est pas de les faire se développer. Ils ne rêvent que d'une chose, qu'on ne parle plus le basque au Pays Basque. Je les ai tous rencontrés et je le pense vraiment. Rien pour la législation de l'euskara, rien pour la modification de la Constitution.



I. L.: Nous sommes face à une figure nouvelle, un prototype. Comme tout prototype il peut être voué à l'échec. Mais il a une obligation de moyens et il faut l'obliger à une obligation de résultat. Des résultats ce n'est pas se refugier dans des enquêtes ou des commissions d'études. Au niveau de la MOP (Maîtrise d'ouvrage public) elles existent déjà et nous sommes disposés à alimenter ce GIP pour qu'il aille vite. Mais on le jugera sur les résultats concrets qu'il sera capable de générer pour les filières d'enseignement.

Enb.: ***Dans vos filières, autour d'elles, sentez-vous qu'il y ait une envie d'aller le 11 décembre défendre l'euskara? Est-ce que vous pouvez modifier le rapport de force?***

J. L.: Dans l'enseignement public il a fallu mettre en place un gros travail d'information. Il n'est pas courant dans le public de mener des actions communes avec le privé et l'Ikastola. On a eu des freins dans la diffusion de nos documents dans les écoles, même si nous avons respecté les textes qui régissent les associations de parents d'élèves. Nous avons procédé dans les règles. Malgré cela, il y a des établissements qui ont refusé la distribution, d'autres où il a fallu se battre en collège, en lycée. Certains nous on dit, je ne distribuerai pas une information qui propose une union entre public, privé et associatif. Il a fallu expliquer notre démarche et certains ont changé d'avis. J'ai pu constater, à l'intérieur et sur le côté, l'apposition de nos imprimés dans les voitures. Cela est très fort pour des parents qui sont à l'école publique de montrer à quel point ils ont cet attachement au basque. Il y aura du monde à la manifestation.

I. Ch.: A Seaska, il y a des remontées positives. Ça n'a pas entraîné de polémiques en interne d'organiser une action avec le privé et le public. Les esprits ont mûri. Les expériences des dernières années où il a fallu se battre pour obtenir quelques heures, obtenir des miettes et chaque fois mettre en place des moyens lourds de mobilisation, tout cela a amené à penser au niveau supérieur. C'est un changement culturel pour Seaska de travailler avec les autres filières. Seaska se considérait, probablement, comme la référence au niveau de la transmission euskara. Mais aujourd'hui les gens pensent qu'il faut travailler avec les autres. Nous sommes arrivés au point où une manifestation doit être une démonstration de force. Ce que nous voulons aussi, c'est démontrer plus que la force, la puissance, la capacité d'aller vers une démarche extrêmement volontariste de la part des trois filières. Nous voulons faire l'état des lieux, définir les résultats que nous voulons obtenir à travers le développement de nos trois filières. Etre une force de propositions pour déterminer les actions nécessaires à mettre en place et personne ne le sait mieux que nous-mêmes. C'est finalement une chance qu'on nous offre en s'opposant à nous de cette manière-là. Ça nous oblige à pousser un peu plus loin la réflexion sur nous-mêmes pour aller davantage au fond des choses. Ce qu'on souhaite, tous ensemble, au-delà de cette manifestation, c'est de déterminer une politique linguistique.

I. L.: Pour nous la démarche a été naturelle. Quand on finit par aller au fond des choses, on s'aperçoit que ce qui nous unit, la langue basque, est plus important que ce qui peut éventuellement nous séparer. Je n'ai personnellement pas vu beaucoup de banderoles dans les voitures. Cela peut se comprendre lorsqu'on connaît la retenue des Basques à s'afficher. Mais je suis intimement persuadé qu'ils viendront nombreux à la manifestation des trois filières d'enseignement du basque, samedi prochain 11 décembre.

À la Presse, aux Radios et Associations

Landerneau, le 20 octobre 2004

Madame, Monsieur,

Pourriez-vous porter à la connaissance de vos lecteurs, de vos auditeurs, de vos membres, le communiqué suivant. Nous vous en remercions.

Le secrétariat.

STUMDI,

L'organisme de formation en langue bretonne depuis 19 ans, vous propose :

Formation bilingue Français-Breton

Formation longue 6 mois (840 heures)

Tous niveaux

Du 31Janvier 2005 au 13 juillet 2005

LANDERNEAU (29) – PLOEMEUR (56)

Possibilités de prise en charge du coût pédagogique, nous consulter.

STUMDI - BP 311- Manoir de Keranden
29413 LANDERNEAU Cedex

☎ *02.98.21.39.94*

FEST-NOZ CEILI KAWAN

d'ar sadorn 22/01/2005

sonerezh iwerzhon :

Mac Carthy (mab ha tad), **Peron**

"Tea for 3" : J.Luc Thomas, Yvon Riou, M.Laure Le Duc

breizh :

sonerien :

Gweltaz Moal, Rene Chapelain

strollad :

Filib Chevance, Brendan Corre, Moal tad ha mab

kanerien :

Robin, An Intañv, Suignard

Ar Gwern, Deredel

aozet gant :

Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg

TREGER/GOELOU